

**PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 11 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juin à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le cinq juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 11 JUIN 2025**

**PRESENTS**

<b>AIGREMONTE</b>	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
<b>CHAMBOURCY</b>	Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PECQ</b>	Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
	Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
	Arnaud PERICARD, PRESIDENT
	Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

<b>AIGREMONTE</b>	Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE VESINET</b>	Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Pouvoirs** Néant

**Communes non représentées**

LE VESINET

**Assistaient à la séance**

Monsieur Cyril SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>11</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>/</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>10 pour le compte administratif 2024 11 pour les autres délibérations</b>

## **RÉUNION DU 11 JUIN 2025**

**Monsieur BURGAUD** représentant la commune de Marly-le-Roi, est désigné secrétaire de séance.

**Le Président** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2025
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur du Dôme
- Modification de la grille tarifaire des activités du Dôme
- Compte de gestion 2024
- Compte administratif 2024
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2024
- Don de 15 contremarques à l'association saint germanoise « La Maison Ukrainienne » dans le cadre de l'accueil d'adolescents ukrainiens, accompagnés de trois adultes, du 16 au 27 juin
- Questions diverses

### **APPROBATION DU PROCES-VERVAL DU 10 MARS 2025**

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025.

### **COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**Le Président** présente les décisions suivantes :

#### **Décision n°2025-03**

Objet : *Don de contremarques au profit des écoles élémentaires et maternelles*

*Il a été décidé de délivrer gratuitement **cinq** contremarques d'entrée piscine à :*

- *L'école élémentaire Champ des Oiseaux de Marly-Le-Roi,*
- *L'école élémentaire Marie Curie de Saint-Germain-en-Laye,*
- *L'école maternelle Raymond Gilles de Marly-Le-Roi,*
- *L'école primaire Saint Erembert de Saint-Germain-en-Laye*
- *L'école maternelle Jean Moulin de Saint-Germain-en-Laye*
- *L'école maternelle Jehan Alain du Pecq*

*dans le cadre de l'organisation de leurs tombolas prévues au mois de mai et juin 2025.*

*Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.*

#### **Décision n°2025-04**

OBJET : *Remplacement des extincteurs du Dôme*

*Il a été décidé d'autoriser le remplacement d'une partie des extincteurs de l'établissement pour une valeur d'achat totale de 7 573.87 € TTC et ce, afin de remplacer les extincteurs non conformes à l'arrêté ministériel du 21/06/2023.*

*Les crédits afférents sont inscrits au budget.*

#### **Décision n°2025-05**

OBJET : *Achat d'enrouleurs de ligne d'eau.*

*Il a été décidé d'autoriser l'achat de deux enrouleurs de ligne d'eau pour une valeur d'achat totale de 5 220.00 € TTC et ce, afin de remplacer les enrouleurs vétustes.*

*Les crédits afférents sont inscrits au budget.*

## **Décision n°2025-06**

Objet : *Don de contremarques au profit des écoles élémentaires et maternelles*

*Il a été décidé de délivrer gratuitement cinq contremarques d'entrée piscine à :*

- *L'école élémentaire Normandie Niemen du Pecq*

*dans le cadre de l'organisation de leurs tombolas prévues au mois de juillet 2025.*

*Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.*

## **Décision n°2025-07b**

OBJET : *Réassort de produits vendus à la boutique du Dôme*

*Il a été décidé de précéder au réassort d'une partie des articles vendus à la boutique de l'établissement pour une valeur d'achat totale de 18 866.52 € TTC et ce, afin de reconstituer les stocks d'une partie du catalogue en vue de la saison estivale.*

*Les crédits afférents sont inscrits au budget.*

## **Décision n°2025-08**

Objet : *Marché PIS25B – Climatisation espace Forme du Dôme*

*Il a été décidé de confier la prestation PIS25B relative à l'installation d'un système de climatisation à la société ELDAC, sise 713 rue de la maison blanche 78630 Orgeval, Siret 191 620 131 00021 pour un montant global et forfaitaire de 13 105.30 € HT soit 16 086.36 € TTC.*

*Les crédits sont prévus au budget de l'exercice considéré.*

## **Décision n°2025-09**

Objet : *Marché PIS25C – Prestations de sécurité au Dôme durant l'été 2025*

*Il a été décidé de confier la prestation de sécurité du Dôme en période estivale à la société T2S sécurité privée, sise 1 square Augustin Pajou 92260 Fontenay-aux-Roses Siret 804 389 385 00019, pour des missions facturées au réel constaté en application des prix unitaires du devis dans la limite d'un montant minimum de 0 euro HT et d'un montant maximum de 24 000 euros HT soit 30 000 euros TTC, pour une durée courant du 1<sup>er</sup> juin 2025 au 30 septembre 2025.*

## **Décision n°2025-10**

Objet : *Achat d'éléments pour la structure gonflable*

*Il a été décidé d'autoriser l'achat des deux éléments pour une valeur d'achat totale de 5 446.00 € HT soit 6 535.20 TTC et ce, afin de remplacer les éléments vétustes.*

*Les crédits afférents sont inscrits au budget.*

## **Décision n°2025-11**

Objet : *Achat de 3 aquabikes.*

*Il a été décidé d'autoriser l'achat de 3 aquabikes pour une valeur d'achat totale de 4 605.00 € HT, soit 5 526.00 TTC.*

*Les crédits afférents sont inscrits au budget.*

**Le Président** précise que, dans la décision 2025-09, il s'agit de la reconduction du dispositif de l'an passé.

**Monsieur SCHUSTER** le confirme et ajoute, qu'en fonction de la météo, le niveau est adapté.

**Le Président** fait observer qu'il convient d'être vigilant. Concernant la décision 2025-03, il rappelle qu'en fin de saison, des tombolas ont lieu dans les écoles et que le syndicat offre des contremarques correspondant à des tickets d'entrée et précise que cette décision est classique et est votée chaque année.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

## MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU DOME

**Monsieur PRACA** présente le rapport, qui est le suivant :

*L'accueil du public au Dôme est régi par trois documents :*

- *Les conditions générales de vente (CGV)*
- *Le règlement intérieur de l'établissement (RI)*
- *Le plan d'organisation de la surveillance et des secours (P.O.S.S.)*

*Ces documents sont régulièrement actualisés afin de s'adapter aux différentes activités proposées au sein de l'établissement, aux nouvelles règlementations et à préciser les points qui pourraient générer des confusions pour les usagers.*

*Il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir adopter, telles que présentées en annexes, les modifications et précisions apportées aux conditions générales de vente et au règlement intérieur.*

*Le comité est invité à se prononcer sur ces dispositions.*

**Monsieur PRACA** fait observer que cette délibération est prise chaque année. Il précise que les modifications sont soulignées en jaune et qu'il s'agit principalement d'ajustements suite à des remarques ou des incompréhensions des usagers. Il souligne que l'objectif est de faire en sorte que les usagers comprennent le règlement qui s'applique.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, la modification des conditions générales de vente et du règlement intérieur du Dôme à compter du 18 juin 2025.

## MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRES DES ACTIVITES DU DOME

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport, qui est le suivant :

*La boutique « Dôme » a été créée en 2023 avec pour principaux objectifs :*

- *D'augmenter les recettes propres du syndicat par la vente de produits additionnels et complémentaires en lien avec les univers exploités ;*
- *D'améliorer la notoriété et la visibilité de l'établissement en développant une gamme d'articles de qualité logotés « Dôme » en adéquation avec le positionnement et l'esprit de l'établissement ;*

*Une réflexion a été menée quant à la coupe du boxer homme et ce, afin de répondre au mieux aux tendances et aux attentes de nos usagers. Le nouveau modèle sélectionné étant d'un coût de production supérieur à l'existant, nous vous proposons d'augmenter son prix de vente de 2 €, et ce afin d'absorber cette augmentation.*

*Le comité est invité à se prononcer sur cette proposition.*

**Monsieur BURGAUD** indique que la modification proposée concerne uniquement le prix d'un nouveau short boxer homme que le Dôme achète plus cher et, qu'en conséquence, le prix de vente, désormais de 27 €, a été ajusté.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la modification de la grille tarifaire des activités du Dôme.

## COMPTE DE GESTION 2024

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le Trésorier Principal de Saint-Germain-en-Laye, Receveur du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine ayant transmis son compte de gestion 2024, il convient d'approver ce document comptable dont les écritures et les résultats sont en tous points conformes à ceux du compte administratif de l'exercice 2024 du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP).*

*Il est proposé au comité syndical de bien vouloir l'approver.*

**Monsieur BURGAUD** souligne que le compte de gestion est identique au compte administratif.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2024.

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le rapport du compte administratif 2024 permet de dresser un bilan de l'année passée dans un contexte d'été maussade, et d'une lente décrue des coûts de l'énergie après 2 années très inflationnistes.*

*La présentation simplifiée présente d'abord la section de fonctionnement suivi de la section d'investissement. Elle précise d'abord les dépenses puis les recettes de chaque section. Les chapitres présentés de couleur bleue concernent les écritures budgétaires et en rouge les écritures d'ordres.*

*Les données chiffrées sont souvent arrondies au k€ supérieur, il est donc fréquent que l'addition des montants détaillés présente un écart avec les sommes arrondies notamment dans les tableaux.*

### ***I. Synthèse des réalisations***

#### ***1) Section de Fonctionnement***

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses	5 572 664,67 €	4 393 170,60 €	78,8%
Recettes		5 581 942,65 €	100,2%

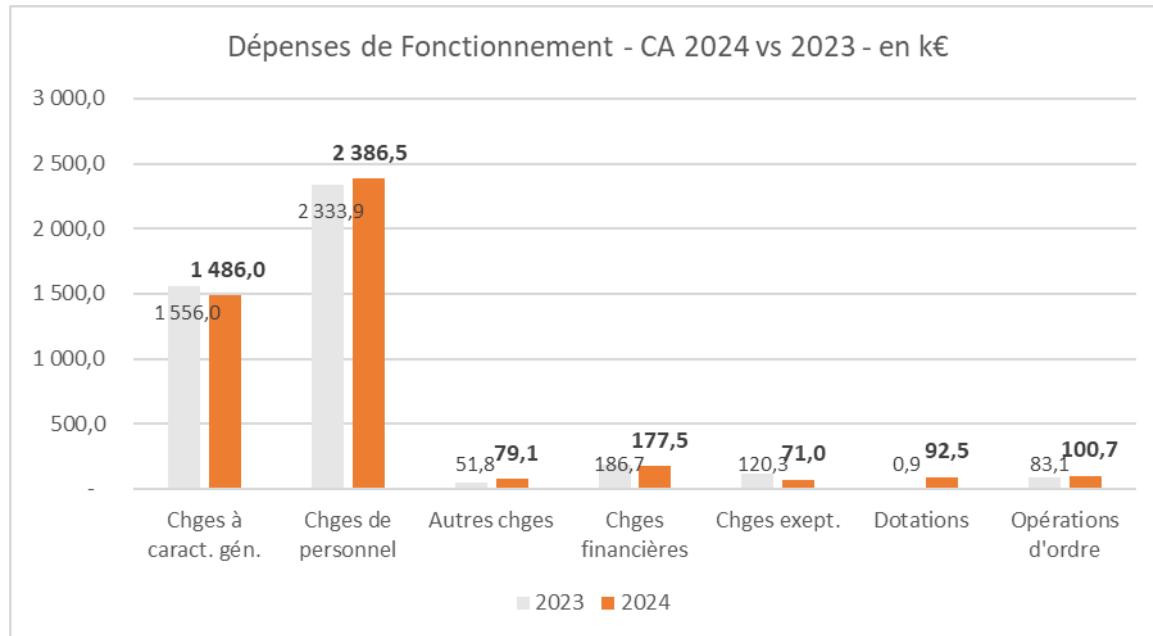
#### ***2) Section d'Investissement***

	Budget	Réalisations	Taux de réalisation
Dépenses	2 972 150,18 €	2 243 611,29 €	75,5%
Recettes		1 370 241,62 €	46,1%

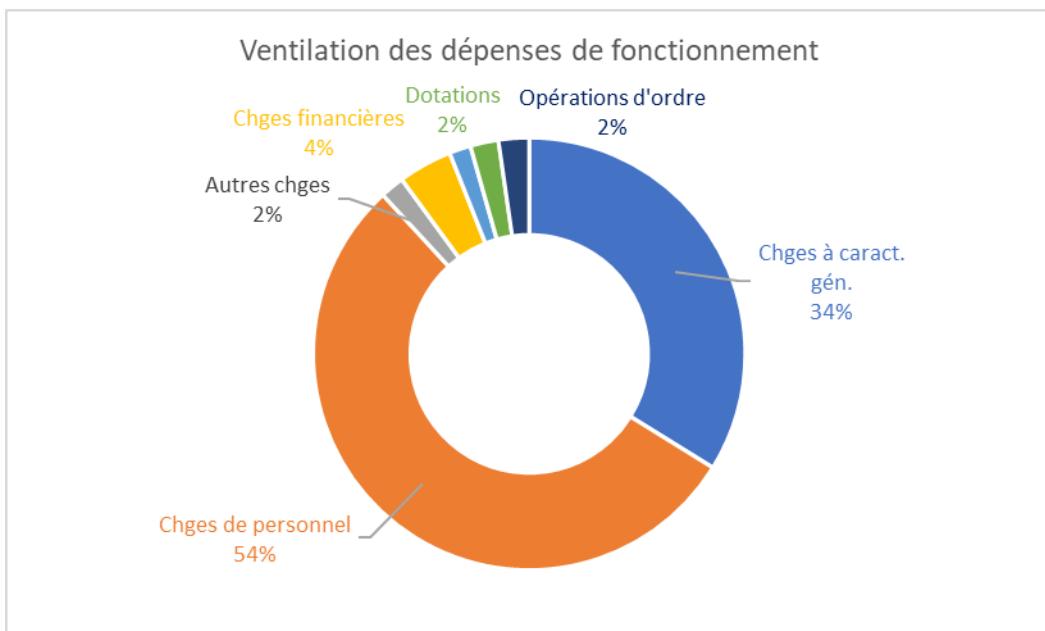
### ***II. Section de Fonctionnement***

#### ***1) Dépenses de Fonctionnement***

*La légère baisse des coûts de l'énergie a permis à l'établissement de mieux maîtriser ses dépenses de charges courantes après 2 années très inflationnistes. L'année 2024 a cependant été marquée par un taux d'absentéisme exceptionnel des équipes du Dôme, engendrant d'importants coûts RH pour remplacer les agents absents.*

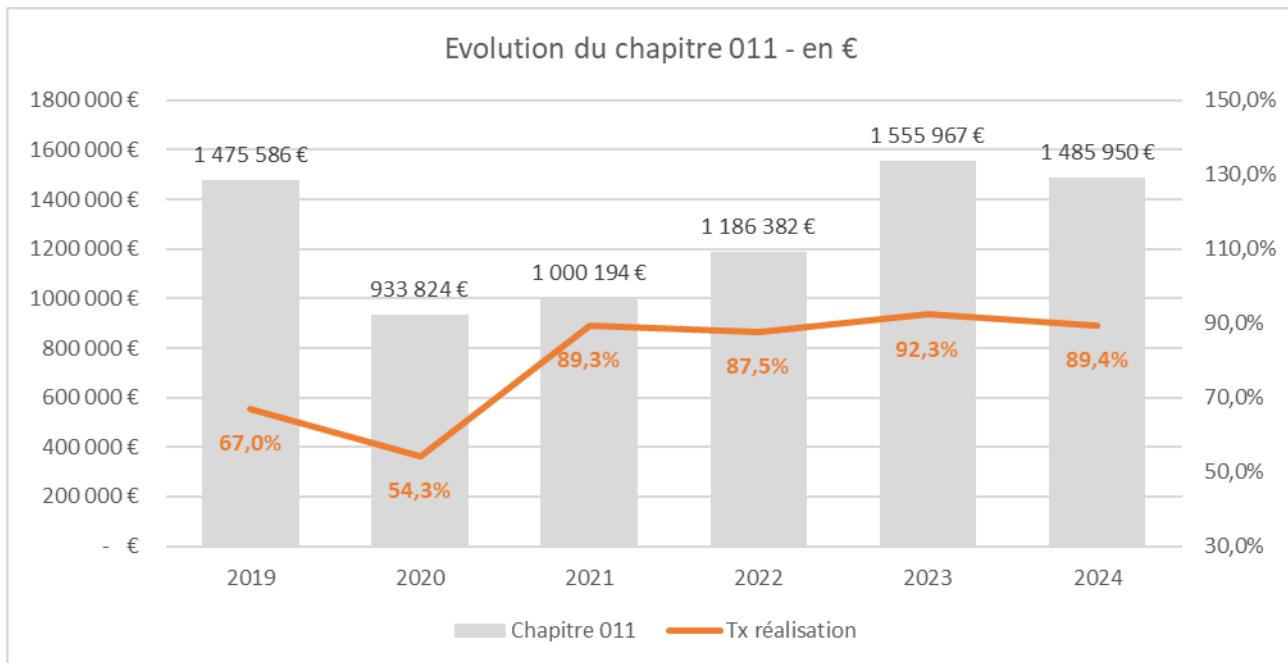


*Les charges de personnel pèsent pour 54% du total de la section de fonctionnement (stable vs 2023).*



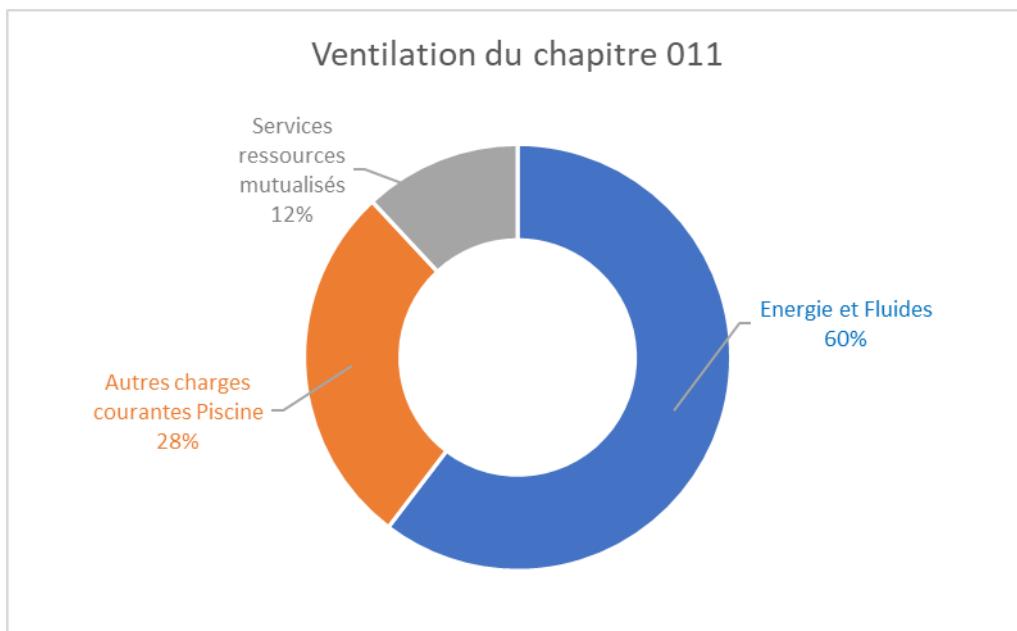
- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

*Le taux de réalisation du chapitre est de 89.4 % pour un montant réalisé de 1 486 k€, soit en baisse de (-4 %) vs 2023.*



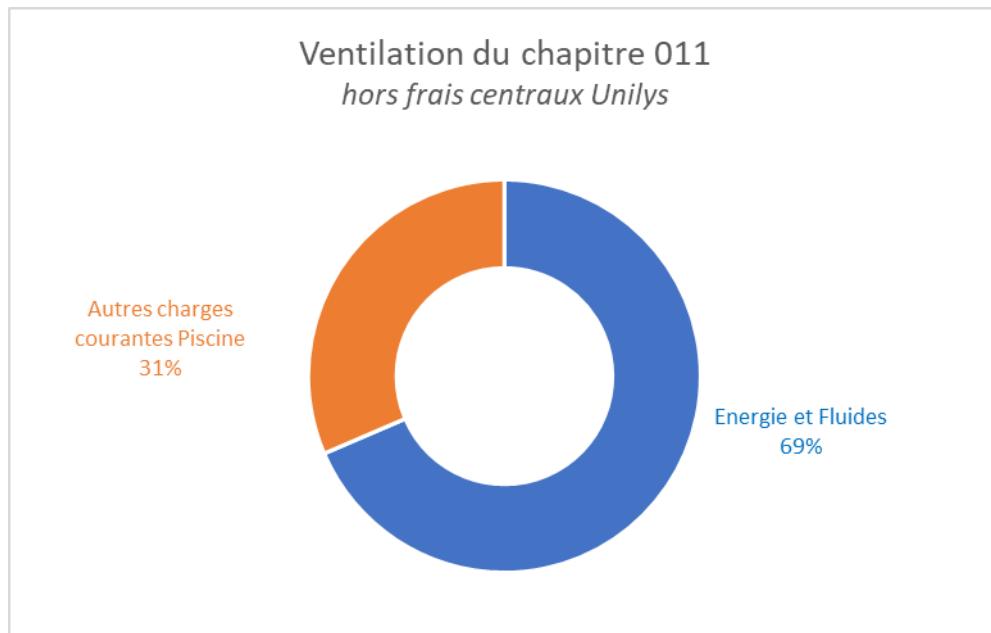
Les années passées, les charges générales ont été impactées par d'importantes dépenses dites exceptionnelles concernant la location et l'installation d'une structure provisoire (de 2017 à 2019) ou la mise en place du système Poséidon (2019). L'année 2023 a été marquée par une forte tension sur les prix de l'énergie dont l'infléchissement en 2024 s'est fait attendre.

La piscine porte une partie des frais centraux Unilys qui sont ensuite refacturés pour 81% aux autres syndicats. Ils représentent 12% des coûts (+2 points vs 2023). La part des énergies et fluides reste dominante (-1 point vs 2023) à 60% du total malgré des consommations stables et une annonce de baisse des tarifs.

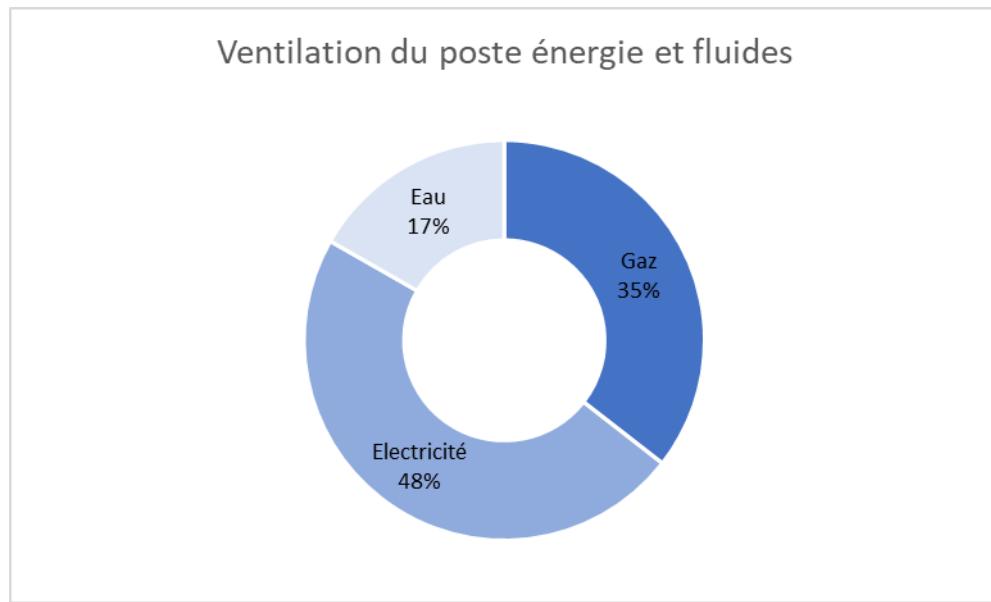


## - Analyse des dépenses de gestion courante hors frais centraux Unilys :

Les dépenses relatives à l'énergie et aux fluides représentent 69 % du total des charges générales en 2024 (+1 point vs 2023).



Le coût du gaz avait été le plus impacté par l'inflation en 2023, et est celui qui a connu la plus forte décrue en 2024 (-27 %), les tarifs sur l'électricité (+11%) et l'eau (+13%) sont restés soutenus, diminuant le potentiel d'économies sur ce poste de dépenses :



	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024 vs 2023
Gaz	128 933 €	87 201 €	157 149 €	148 860 €	435 808 €	317 753 €	-27%
Electricité	183 879 €	178 702 €	170 013 €	277 523 €	383 293 €	426 706 €	11%
Eau	133 953 €	121 171 €	90 554 €	148 575 €	132 564 €	149 717 €	13%
<b>TOTAL</b>	<b>446 765 €</b>	<b>387 074 €</b>	<b>417 716 €</b>	<b>574 959 €</b>	<b>951 665 €</b>	<b>894 176 €</b>	- 57 489 €
<i>vs n-1</i>	<i>62,8%</i>	<i>-13,4%</i>	<i>7,9%</i>	<i>37,6%</i>	<i>65,5%</i>	<i>-6,0%</i>	

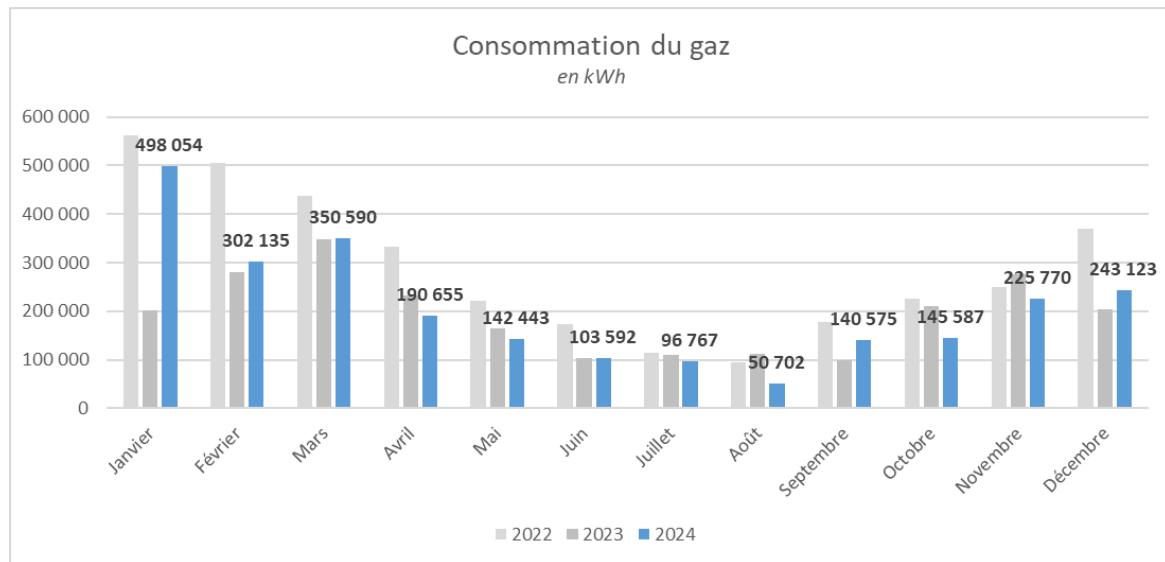
La fermeture de l'établissement avait permis de faire à la marge des économies sur le gaz et l'eau pendant les 2 années de crise sanitaire.

En 2021, l'établissement a expérimenté pour la première fois l'ouverture en période hivernale du bassin extérieur, engendrant des surcoûts importants sur le gaz et l'électricité (surcoût mensuel estimé à +17 k€, tarifs 2021). En 2022, au regard de la forte tension sur le coût des énergies, le bassin extérieur a été fermé dès le mois d'octobre. En 2023, le bassin extérieur n'a été ouvert que pendant la période estivale (Juin-Septembre).

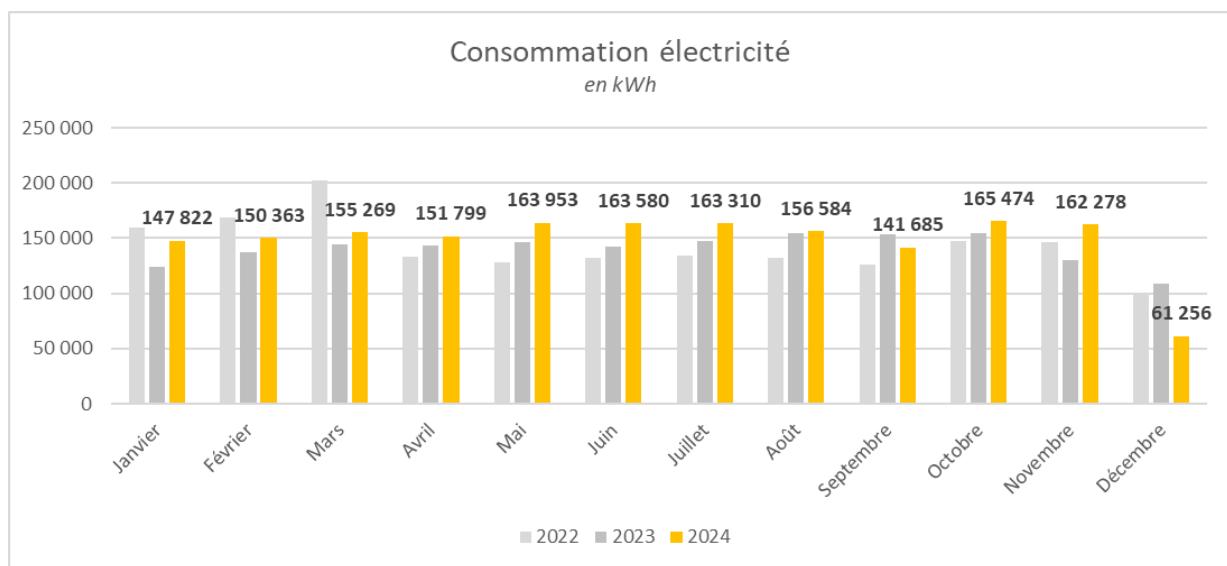
En 2024, le bassin extérieur a été ouvert pendant la période de fermeture des travaux de filtration (décembre à février) afin d'assurer l'accueil des associations et des scolaires.

Les dépenses sont en baisse de -6.0 % vs 2023 soit un impact de (-57 k€).

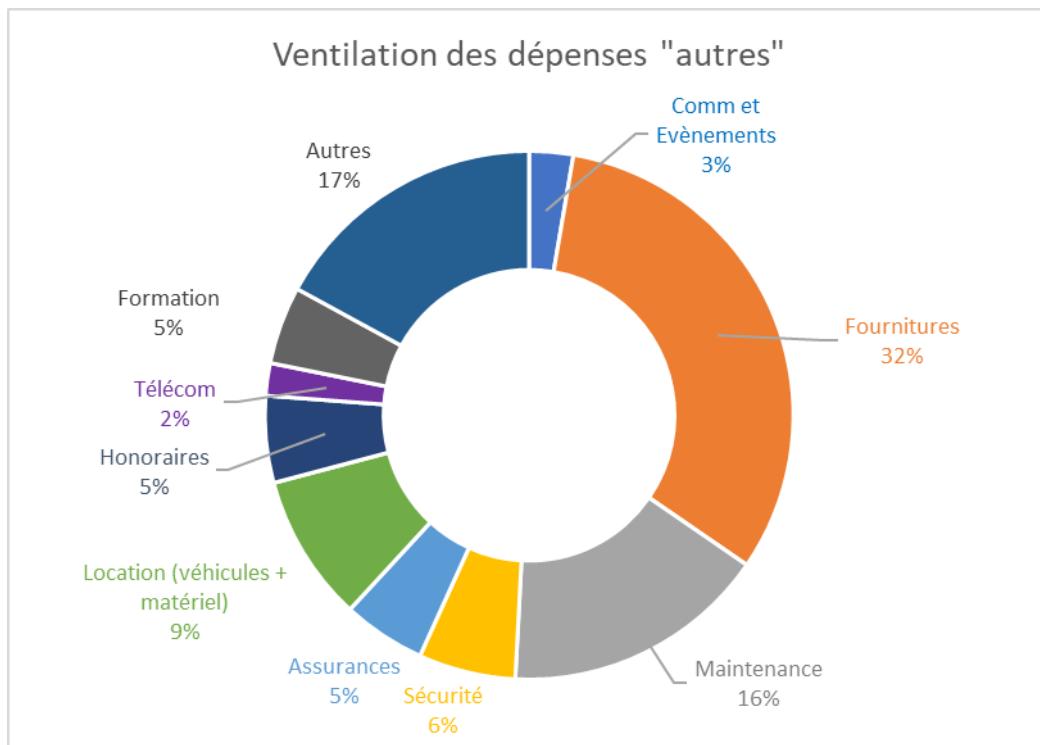
Les consommations en gaz sont en hausse en volume (+6%) principalement du fait du mois de janvier qui avait été exceptionnellement bas en 2023.



La consommation d'électricité est en hausse de (+5.7 %), moins saisonnière que le gaz, elle dépend beaucoup de la fréquentation de l'établissement.



Le poste de charges dites « autres » représente un ensemble de dépenses hétérogènes nécessaires au service du bon fonctionnement de l'établissement pour un total de 410 k€, en baisse de (-8.4 %) vs 2023. Ces dépenses ont été particulièrement contenues et maîtrisées pour absorber l'augmentation sur les énergies.



Les coûts de communication et événementiels sont en forte baisse (-43 %) malgré le contexte des Jeux Olympiques. L'organisation du GIANT en 2023 avait pesé sur les dépenses.

	2020	2021	2022	2023	2024
Comm et Evènements	8 709 €	7 775 €	12 602 €	19 291 €	11 033 €
vs n-1	4,5%	-10,7%	62,1%	53,1%	-42,8%

Les fournitures représentent un coût total de 130.8 k€, en hausse de (+3.9 %) vs 2023. Il s'agit du premier poste de dépenses hors énergies et fluides pour l'établissement :

	2020	2021	2022	2023	2024
Fournitures	83 198 €	60 546 €	91 449 €	125 872 €	130 804 €
vs n-1	4,5%	-27,2%	51,0%	37,6%	3,9%

Il se détaille ainsi :

	2023	2024	2024 vs 2023
60624 PRODUITS DE TRAITEMENT	27 022 €	22 772 €	-16%
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	24 173 €	21 705 €	-10%
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 849 €	7 527 €	96%
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	4 965 €	6 715 €	35%
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 855 €	1 559 €	-16%
6068 AUTRES MATERIES ET FOURNITURES	64 008 €	70 526 €	10%
<b>Total général</b>	<b>125 872 €</b>	<b>130 804 €</b>	<b>4%</b>
vs n-1	37,6%	3,9%	

La hausse s'explique par l'effet en année pleine des achats de produits à revendre pour la boutique mise en place en juillet 2023 : bonnets de bain, serviettes, maillots et lunettes (+20 k€). Ces objets vendus permettent la perception de recettes nouvelles.

Pour le reste, il s'agit de l'achat de fournitures et produits de traitement et d'entretien pour respectivement 23 k€ et 22 k€. Les autres fournitures regroupent notamment l'achat de petites fournitures pour la caisse, les bracelets et cartes ELISATH (8.4 k€), de la quincaillerie pour l'entretien courant, et du matériel pédagogique.

Les coûts de maintenance et autres comptes associés sont en baisse (-13.6 %) vs 2023 soit -10.5 k€ pour un total de 66.6 k€.

Les coûts 2023 étaient impactés par une intervention exceptionnelle sur une canalisation d'évacuation d'eau au niveau du grand bassin pour (+9.8 k€).

Les différentes opérations de remise en état des autolaveuses ont coûté +9.6 k€ en 2024 à l'établissement.

Les coûts de maintenance sont stables et maîtrisés à 55 k€ (Poseïdon pour 18 k€, Elisath pour notre système de billetterie, ascenseurs, machines de l'espace forme, photocopieurs).

	2020	2021	2022	2023	2024	2024 vs 2023
61521 TERRAINS	14 569 €	7 930 €	2 986 €	1 404 €	- €	-100%
615221 BATIMENTS PUBLICS	7 998 €	335 €	3 000 €	9 780 €	1 636 €	-83%
61551 MATERIEL ROULANT	570 €	210 €	507 €	1 270 €	- €	-100%
61558 AUTRES BIENS MOBILIERS	27 251 €	13 941 €	3 380 €	6 149 €	9 574 €	56%
6156 MAINTENANCE	48 196 €	50 551 €	56 015 €	58 537 €	55 430 €	-5%
<b>Total général</b>	<b>98 585 €</b>	<b>72 968 €</b>	<b>65 887 €</b>	<b>77 140 €</b>	<b>66 640 €</b>	<b>-14%</b>
<i>vs n-1</i>	<i>41,7%</i>	<i>-26,0%</i>	<i>-9,7%</i>	<i>17,1%</i>	<i>-13,6%</i>	

Le coût des assurances est en baisse à 20.8 k€ :

	2020	2021	2022	2023	2024
Assurances	24 324 €	25 838 €	27 776 €	28 947 €	20 829 €
<i>vs n-1</i>	<i>4,5%</i>	<i>6,2%</i>	<i>7,5%</i>	<i>4,2%</i>	<i>-28,0%</i>

Le coût des locations est en baisse (-7.0 %) vs 2023, le plus gros poste de dépense est la location des machines de la salle de sport (23 k€), et la location et maintenance du robot aspirateur pour le bassin (9.3 k€). Les autres locations concernent les 2 véhicules de service auprès de l'UGAP (2,6 k€), la location des copieurs (1.2 k€).

Des économies ont été faites avec la refonte de la sécurité et des sauvegardes de notre système informatique et la fin de la location d'un serveur auprès d'Elisath, ainsi que l'achat d'autolaveuses en investissement qui n'ont plus besoin d'être louées.

	2020	2021	2022	2023	2024
Locations mobilières et matériel roulant	26 600 €	32 997 €	45 464 €	39 773 €	36 977 €
<i>vs n-1</i>	<i>-6,6%</i>	<i>24,0%</i>	<i>37,8%</i>	<i>-12,5%</i>	<i>-7,0%</i>

Les frais d'honoraires sont en baisse (-50 %) en raison de la résolution d'un certain nombre des contentieux.

	2020	2021	2022	2023	2024
6226 HONORAIRES	41 040 €	37 920 €	31 440 €	43 608 €	21 760 €
<i>vs n-1</i>	<i>98,9%</i>	<i>-7,6%</i>	<i>-17,1%</i>	<i>38,7%</i>	<i>-50,1%</i>

En 2021 et début 2022, l'établissement a dû financer des frais exceptionnels en prestations de sécurité afin de pouvoir contrôler les pass sanitaires lors de la réouverture de l'établissement au public. Depuis 2023, le Dôme retrouve une enveloppe proche des années avant crise (25 k€). Il s'agit principalement de la sécurité pendant les fortes affluences de la période estivale.

	2020	2021	2022	2023	2024
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	27 485 €	42 300 €	41 950 €	25 308 €	24 392 €
<i>vs n-1</i>	<i>10,4%</i>	<i>53,9%</i>	<i>-0,8%</i>	<i>-39,7%</i>	<i>-3,6%</i>

Les coûts de formation sont en hausse de (+2 k€) pour atteindre 19.5 k€. Il s'agit principalement de financer l'apprentissage (11 k€) non pris en charge par le CNFPT, de formations pour les agents techniques (2.4 k€) et d'accompagnement à la création d'un événement fédérateur pour les agents de l'établissement (8.2 k€).

Les frais de télécommunications sont stables après de fortes économies en 2023 pour atteindre (8 k€) avec la reprise en gestion par le prestataire HP3I.

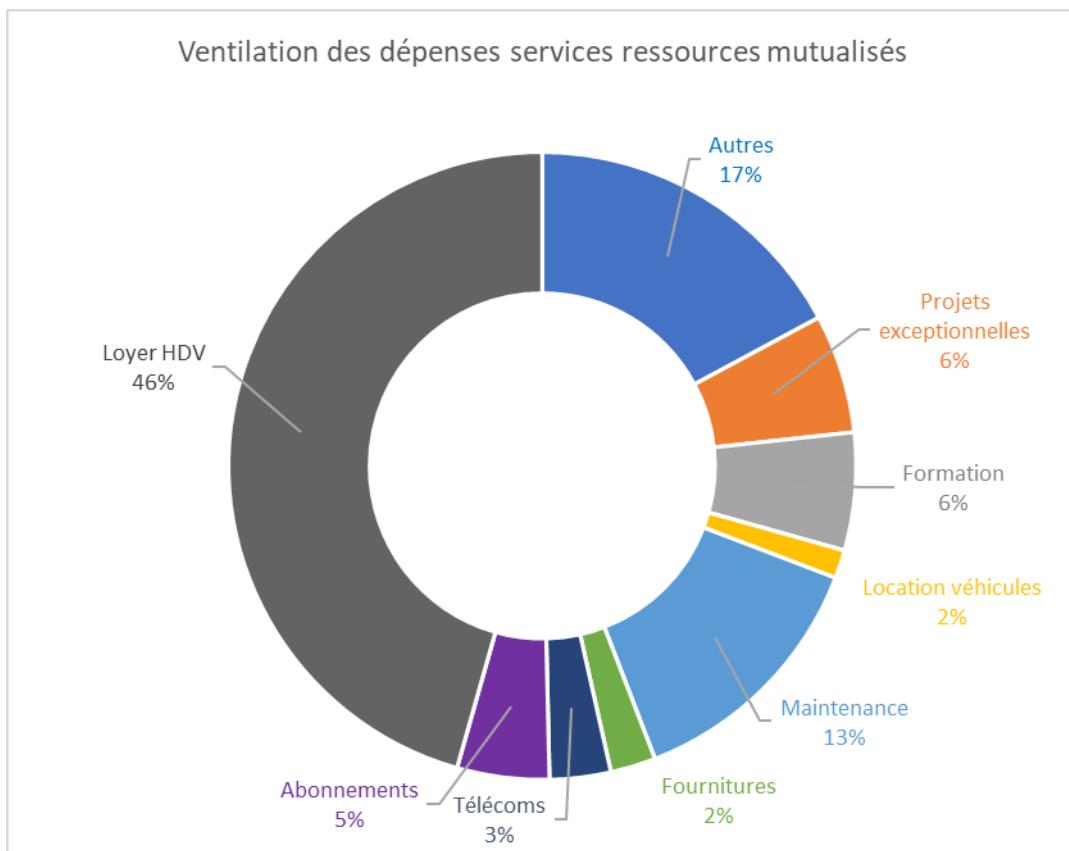
Les coûts dits « autres » sont en hausse de (-11.5 %). Ils regroupent les coûts de confection des paies avec le CIG (11.3 k€), la redevance déchets versées à la CASGBS (3.8 k€), l'abonnement à Les Mills pour les entraînements fitness (5.8 k€), les frais d'analyses des eaux (2.1 k€), la vérification des installations électriques (7.9 k€), l'infogérance informatique HP3I (7.3 k€).

	2020	2021	2022	2023	2024
Autres	52 123 €	55 874 €	77 059 €	79 018 €	69 965 €
vs n-1	-53,3%	7,2%	37,9%	2,5%	-11,5%

#### - Analyse des dépenses de gestion courante frais centraux Unilys :

Les frais liés aux services ressources mutualisés sont en hausse de (+13 %) vs 2023 pour un total de 177 k€ (+20 k€), ils retrouvent leur niveau de 2022.

	2020	2021	2022	2023	2024
Frais Centraux	161 977 €	214 875 €	175 090 €	156 697 €	176 996 €
vs n-1	-12,8%	32,7%	-18,5%	-10,5%	13,0%



Le loyer et frais d'affranchissement sont en hausse (+4.8 %) pour un total de 74 k€.

	2020	2021	2022	2023	2024
Loyers HDV	73 712 €	60 559 €	60 559 €	63 480 €	67 120 €
Frais réels (affranchissement)	- €	18 328 €	8 839 €	8 000 €	7 786 €
vs n-1	28,9%	7,0%	-12,0%	3,0%	4,8%

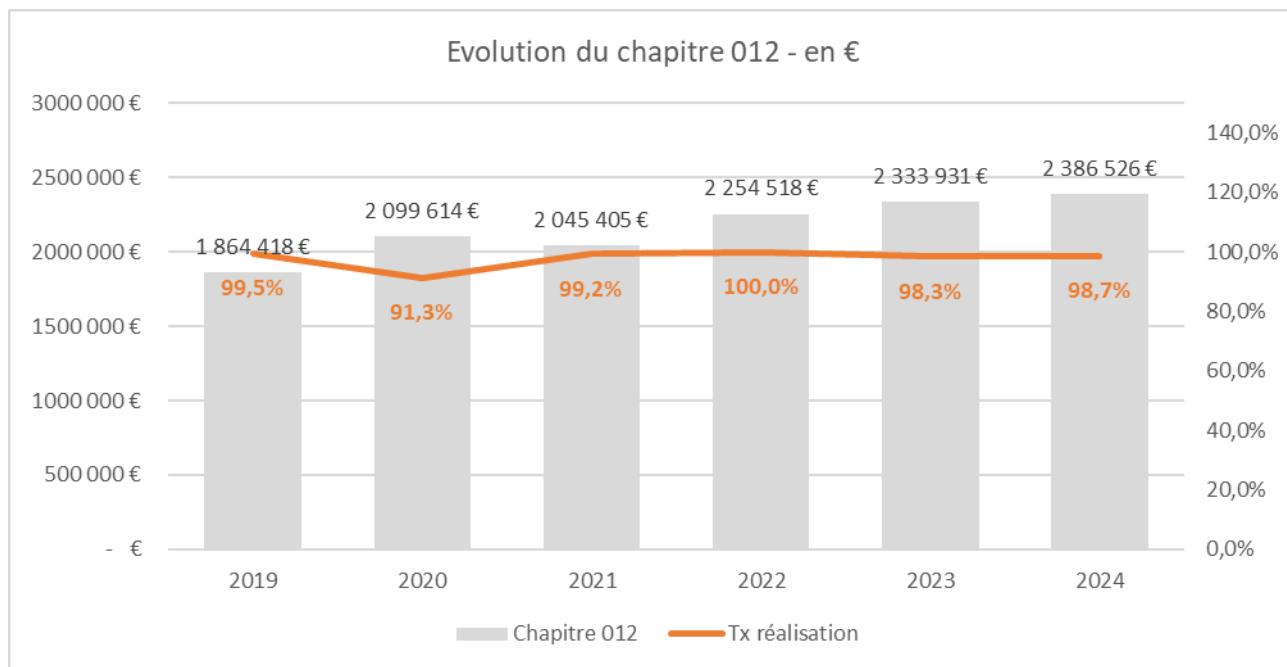
Les coûts de maintenance des logiciels CIRIL Finances et Acquity représentent un coût de 23 k€.

	2020	2021	2022	2023	2024
Maintenance	20 500 €	24 462 €	25 761 €	20 922 €	23 468 €
vs n-1	3,4%	19,3%	5,3%	-18,8%	12,2%

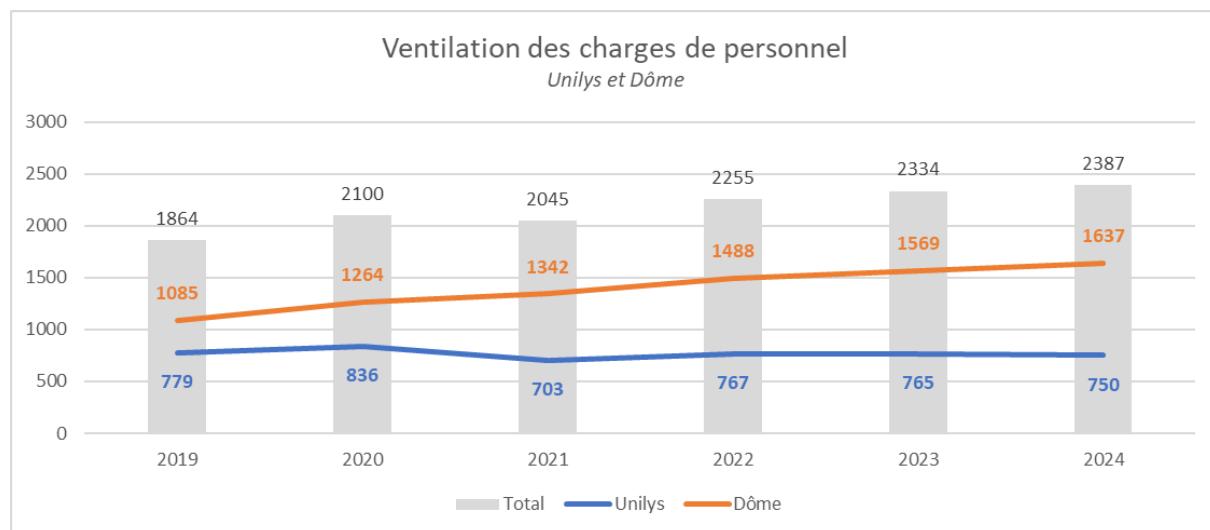
Les frais dits « Autres » pour 39 k€ regroupent notamment le nettoyage des locaux (3.9 k€), des frais de communication (Rapports d'Activité, Carte de Vœux numérique, séminaire) pour 14.6 k€, des frais de télécommunication pour 4.8 k€, frais de carburant (1.4 k€), abonnements (2.7 k€).

- **Chapitre 012 – charges de personnel**

Les charges de personnel sont en hausse (+2%) vs 2023.



Les équipes du Dôme représentent 68 % de la masse salariale (+1 point vs 2023). Une partie de l'encadrement est compensé par des recettes dans le cadre des conventions pour le poste du Directeur partagé avec le Château Monte Cristo (7 k€).



- **Analyse des charges de personnel Dôme :**

La masse salariale du Dôme est en hausse de (+4.3 %) vs 2023.

Les principaux impacts s'expliquent par l'effet en année pleine de l'augmentation du point d'indice (intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2023) et le GVT, et un recours accru à l'intérim pour cause de très nombreux arrêts maladie en 2024.

	2021	2022	2023	2024	2024 vs 2023
Encadrement / Accueil / Admin	250	279	243	283	40
Bassin	399	427	466	494	28
Forme	214	236	256	263	7
Technique/ Entretien	368	430	451	462	11
Longue Maladie	7	37	17	36	19
Vacataires	46	36	52	68	16
Autres charges	58	43	84	31	-53
<b>TOTAL</b>	<b>1 342</b>	<b>1 488</b>	<b>1 569</b>	<b>1 637</b>	<b>68</b>

Les équipes administratives et accueil sont en hausse de (+40 k€) du fait du recours accru à des saisonniers à l'accueil (+7 k€), d'une augmentation du directeur et de la responsable de l'accueil (+18 k€), d'une augmentation du personnel embauché à l'accueil afin de limiter le turnover et pouvoir être attractif lors des recrutements.

Les équipes bassin sont en hausse de (+28 k€) : l'équivalent de 3 ETP ont été recrutés en intérim en 2024 sur la fin d'année pour pallier le personnel absent.

Les équipes techniques sont en hausse de (+11 k€) : hausse de (+0.8 ETP) à la suite de la mise en place du nouveau plan d'hygiène qui a permis à des agents temporaires de passer à temps plein.

Les vacataires sont en hausse de (+16 k€) : recours accru à ce type de contrat pour pallier les nombreux agents absents et maintenir l'établissement ouvert.

Baisse des autres charges (-51 k€) : une partie de l'intérim était comptabilisé dans ce compte en 2023 et a été ventilé par équipes en 2024.

#### - Analyse des charges de personnel Unilys :

Pour les services ressources mutualisés, la masse salariale est de 750 k€ en légère baisse : non-renouvellement d'un poste de secrétariat rattaché à la Direction Générale à la suite d'un départ en retraite.

	2021	2022	2023	2024	2024 vs 2023
DGS, comm, assistante technique	223	248	272	232	-40
Finances	235	232	177	202	25
Ressources Humaines	113	108	138	143	5
Juridique, marchés et assemblés	132	160	155	149	-6
Refacturations Unilys	0	19	23	24	1
<b>TOTAL</b>	<b>703</b>	<b>767</b>	<b>765</b>	<b>750</b>	<b>-15</b>

Les finances sont en hausse de (+25 k€) : l'année 2023 avait été marquée par la vacance d'un poste d'agent comptable pendant 6 mois, et l'absence de la directrice des finances de septembre à décembre. L'année 2024 retrouve un fonctionnement plus normal, avec une équipe comptable au complet, et une directrice à mi-temps.

Le poste de directeur juridique a été vacant 3 mois, mais le recrutement d'une nouvelle directrice avec plus d'expérience compense en partie les économies faites.

Les équipes RH ont connu d'importantes vacances de postes en 2024, mais équivalent à ce qui avait déjà été vécu en 2023.

Depuis 2022, le Dôme finance une quote-part de la Directrice des Services Techniques, une secrétaire d'Assemblée et le chargé d'opération qui sont portés par Valoseine et le SIVOM au sein de la convention de prestation de services non économiques Unilys pour un total de 24 k€.

#### • Chapitre 65 – autres charges

Il s'agit des indemnités d'élus pour 27 k€, de licences Microsoft pour le Dôme pour (7.3 k€) et de licences Microsoft, accès VPN, cloud et du parapheur électronique pour (25 k€) portés par Unilys et en partie refacturés aux syndicats membres.

Depuis la bascule en M57, les créances en non-valeurs (3 k€) sont à présent inscrites sur ce chapitre, ainsi que les remboursements des usagers pour (15 k€).

Le changement de nomenclature explique l'augmentation par rapport à l'an dernier (+52.9%).

	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 065	25 416 €	40 237 €	53 195 €	51 754 €	79 149 €
vs n-1	6,4%	58,3%	32,2%	-2,7%	52,9%

#### • Chapitre 66 – charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts pour 177.5 k€.

	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 066	207 517 €	199 658 €	193 455 €	186 743 €	177 453 €
vs n-1	9,4%	-3,8%	-3,1%	-3,5%	-5,0%

Le détail des charges d'intérêts par prêteur est le suivant :

Caisse d'Epargne	38 774 €
Crédit Mutuel	76 590 €
Banque Postale	41 375 €
Société Générale	21 039 €
ICNE	- 326 €
<b>TOTAL</b>	<b>177 453 €</b>

- **Chapitre 67 – charges exceptionnelles**

Les charges exceptionnelles sont en forte baisse, une partie étant maintenant affectée au chapitre 65 (remboursement des usagers). Il s'agit principalement d'annulations de titres pour Tempere (27 k€) et Variopool (39 k€) dans le cadre du règlement des contentieux.

	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 067	38 905 €	123 052 €	10 399 €	120 291 €	70 975 €
vs n-1	182,6%	216,3%	-91,5%	1056,7%	-41,0%

- **Chapitre 68 – Dotations aux provisions**

Une provision de 2 k€ est inscrite pour dépréciation des actifs circulants conformément aux règles comptables en mesure avec le Trésor Public, ainsi qu'une provision de 90 k€ pour les contentieux toujours en cours.

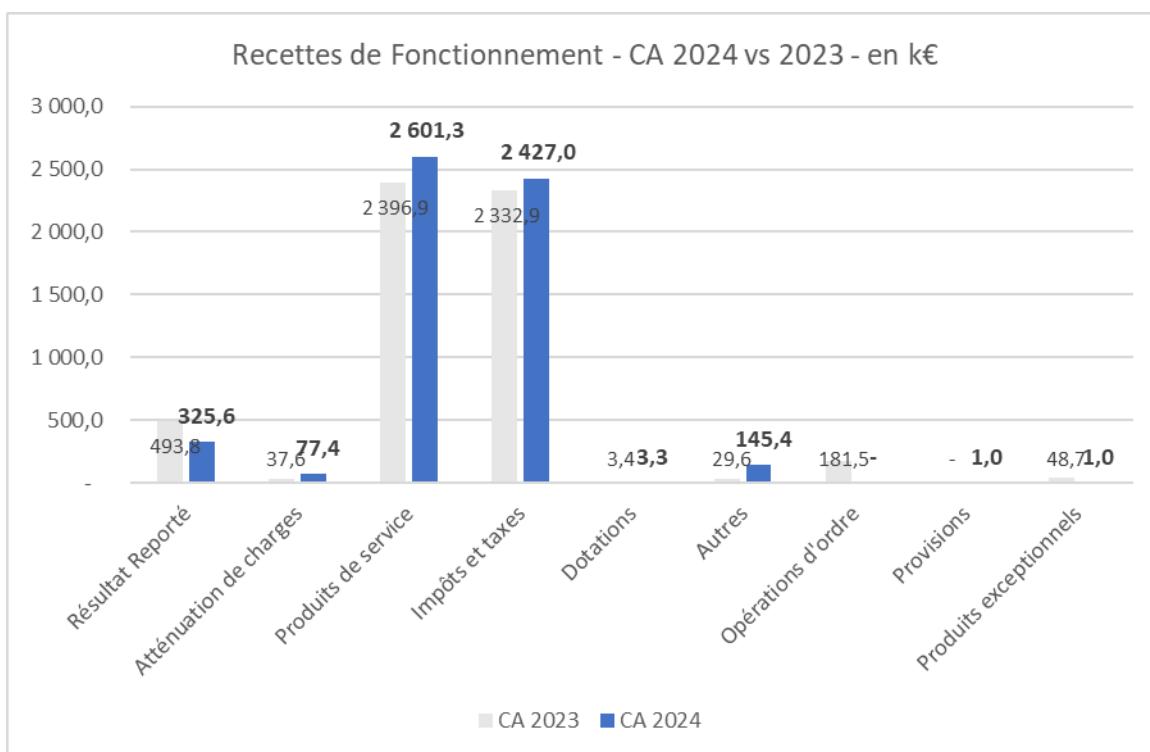
- **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 100.7 k€ et se ventilent ainsi : 77.9 k€ pour le Dôme (+11.1 k€ vs 2023) et 22.8 k€ pour Unilys. Cette charge est intégrée dans les refacturations faites aux communes membres.

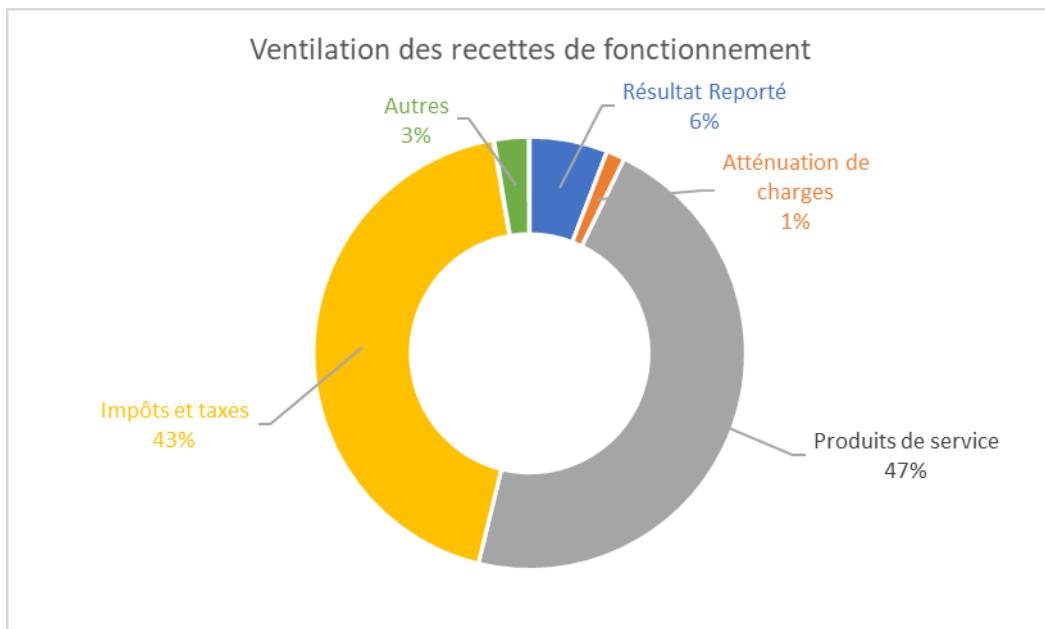
	2020	2021	2022	2023	2024
Amortissements	89 115 €	56 828 €	66 798 €	83 097 €	100 666 €
vs n-1	148,8%	-36,2%	17,5%	24,4%	21,1%

## 2) **Recettes de Fonctionnement**

Les recettes sont en hausse de (+4.5 %) vs 2023 si on exclut les résultats passés. L'établissement a retrouvé des recettes propres dynamiques et a vu les communes augmenter leur participation de +94 k€ afin de soutenir la hausse des coûts de l'énergie qui pèsent fortement sur les dépenses de fonctionnement.

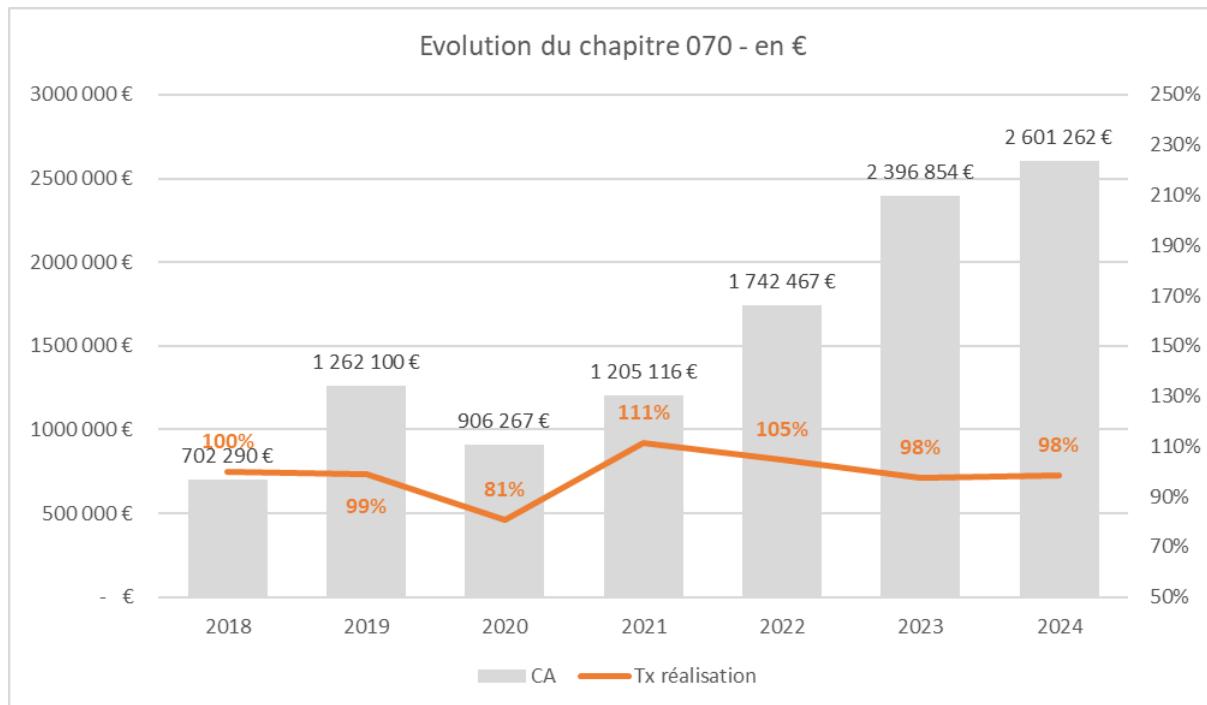


La réamorce des recettes propres ne permet pas de compenser les nouvelles dépenses sur l'énergie et les fluides, ainsi que le risque contentieux. L'établissement dépend encore fortement des résultats passés pour financer ses dépenses, notamment la dette.

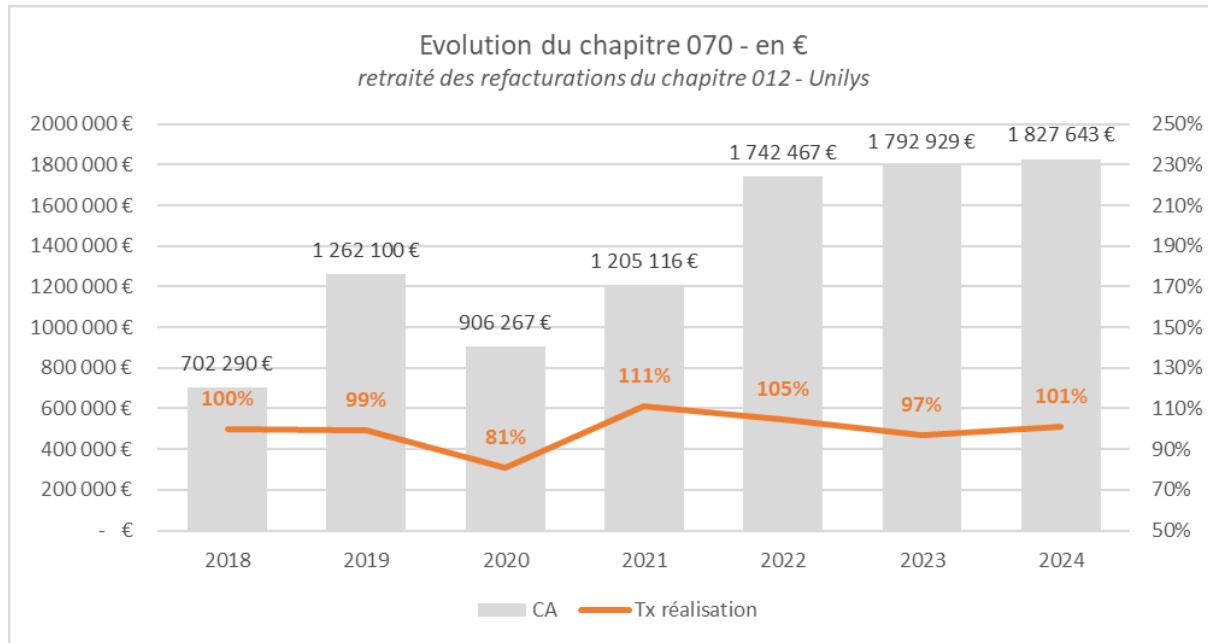


- **Chapitre 70 – Produits des Services**

Le total du chapitre est en hausse de (+8.5 %). Sont comptabilisés dans ce chapitre la billetterie du Dôme et les refacturations Unilys (depuis 2023).



Retraité de l'effet comptabilisation des recettes Unilys, les recettes propres sont en hausse de (+1.9 %) soit (+34.7 k€) vs 2023. Pour la deuxième année consécutive, le Dôme fait la preuve de la solidité de son modèle malgré une période estivale mitigée et une météo morose.



*La piscine perçoit des recettes propres indépendamment des abonnements et de la billetterie. Il s'agit des remboursements des syndicats intercommunaux participant à la mutualisation des services ressources pour 191.4 k€ (part des charges à caractère général, des amortissements et des autres charges).*

*Depuis 2023, s'y ajoutent les remboursements des charges de personnel qui auparavant étaient comptabilisés sur le chapitre 013 – atténuation de charges pour 582.2 k€.*

	2020	2021	2022	2023	2024
autres - part 011 / 65 / 042	172 246 €	170 387 €	166 511 €	160 069 €	191 435 €
vs n-1	-14,1%	-1,1%	-2,3%	-3,9%	19,6%
autres - part 012				603 925 €	582 184 €
					-3,6%

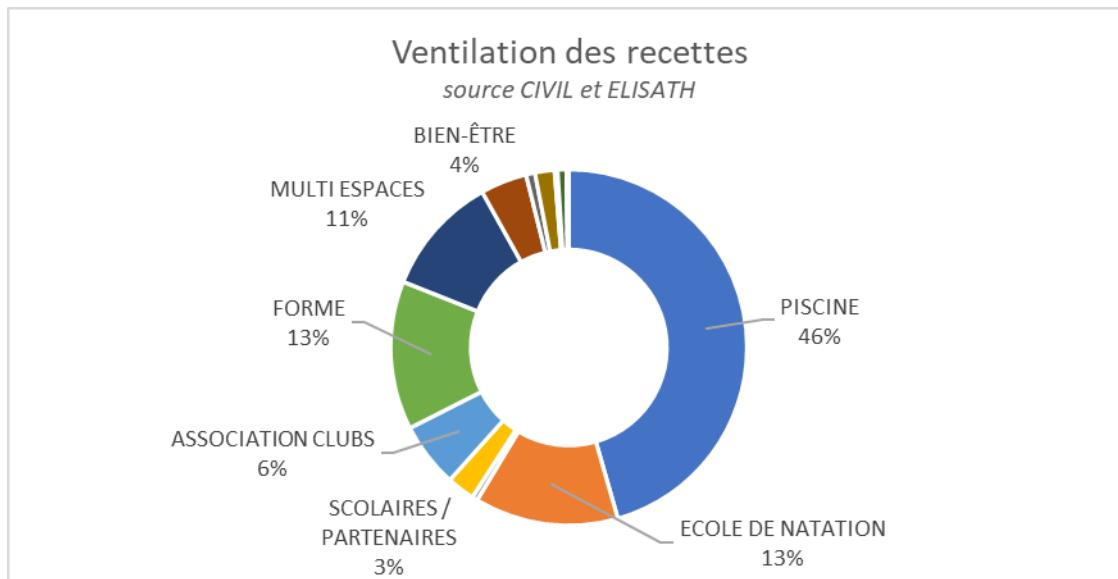
*Les recettes propres d'abonnements et billetterie perçues en 2024 sont de 1 863 k€ (écart entre ELISATH et CIVIL Finance sur des traitements comptables), soit une hausse de (+7.7 %) vs 2023.*

*La plupart des segments sont en hausse, mis à part les subventions « Apprendre à nager », la redevance versée au Petit Dôme dont l'activité a été impactée par une météo morose et les Jeux Olympiques, et le report des abonnements multi-espaces vers des abonnements forme en anticipation de la fermeture du bassin en fin d'année.*

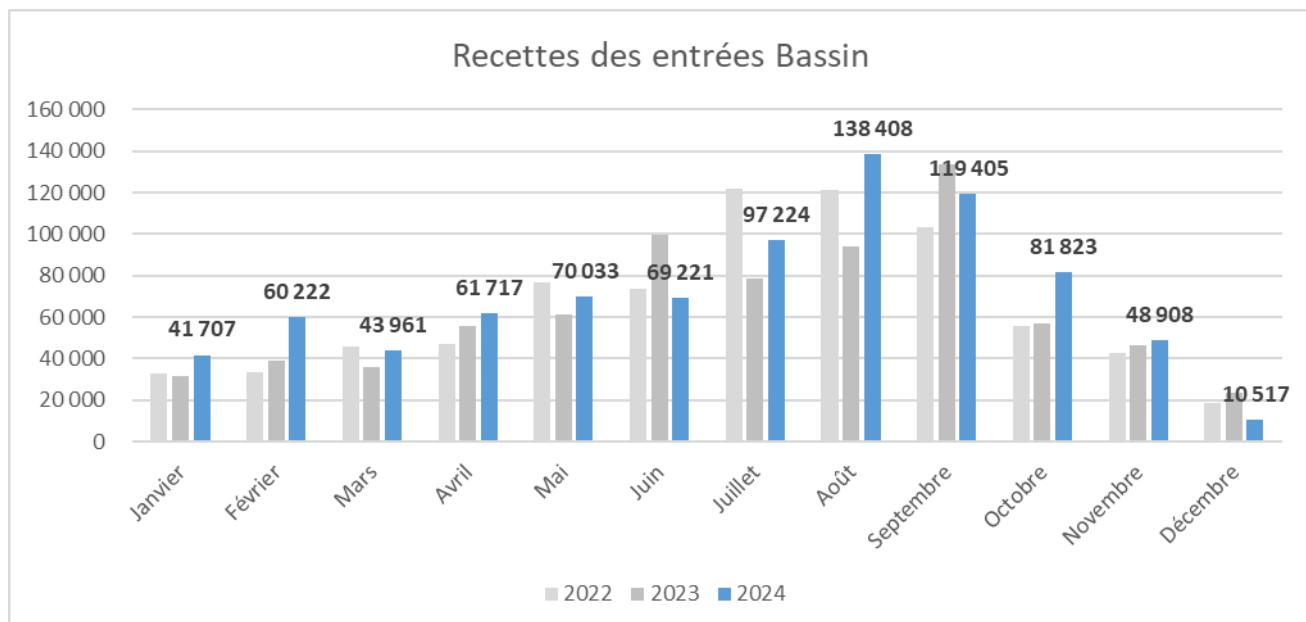
*La boutique a été ouverte en juillet 2023.*

	2023	2024	2024 vs 2023
PISCINE	757 762	843 146	85 384
ECOLE DE NATATION	230 107	241 450	11 343
EVENEMENTIEL	7 940	9 375	1 435
SCOLAIRES / PARTENAIRES	35 986	46 909	10 923
ASSOCIATION CLUBS	75 227	108 877	33 650
FORME	181 958	249 702	67 744
MULTI ESPACES	255 193	201 678	-53 514
BIEN-ÊTRE	84 595	78 136	-6 459
Redevances	35 000	27 524	-7 476
BOUTIQUE	17 266	32 593	15 327
AUTRES	628	5 172	4 544
SUBVENTION	33 500	15 000	-18 500
REMB.FLUIDES	1 698	0	-1 698
RECETTES EXCPTIONNELLES	12 406	3 660	-8 746
<b>TOTAL</b>	<b>1 729 266</b>	<b>1 863 222</b>	<b>133 956</b>
			<b>7,7%</b>

Les recettes liées au bassin pèsent fortement sur l'ensemble de la billetterie pour 45% du total, voir 58 % si on inclut les recettes de l'école de natation.

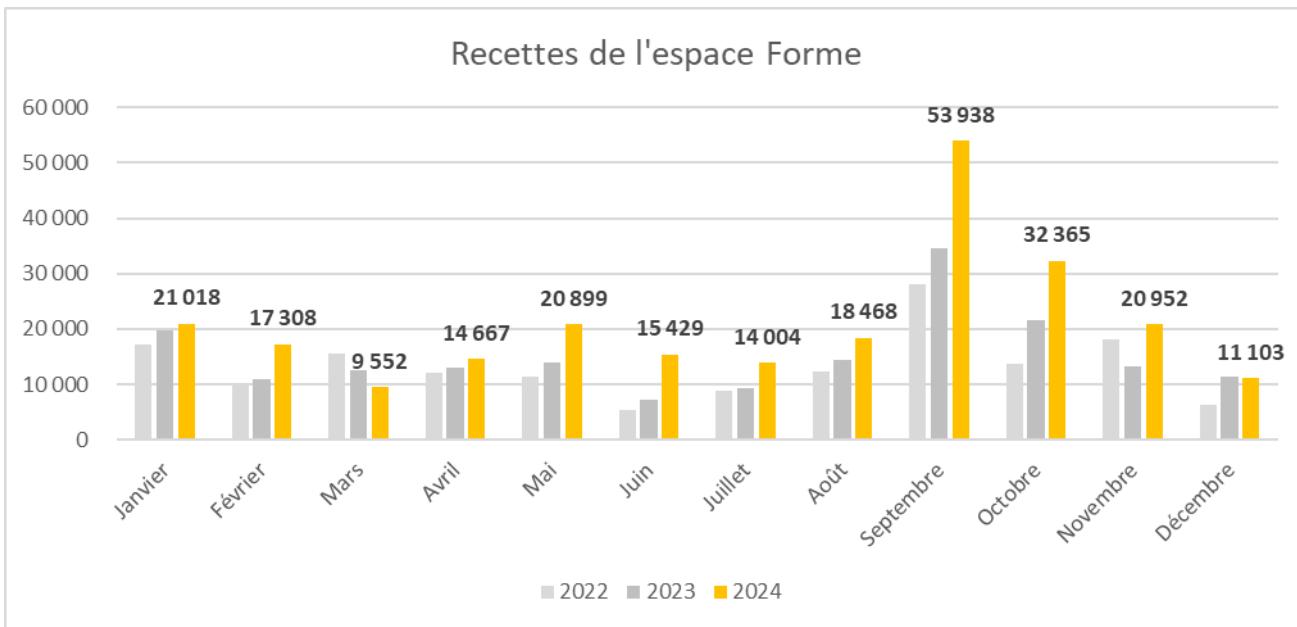


Les démarques timides de l'été en juin sur le bassin ont été rattrapés par de bons mois en juillet et août. La période haute entre juin et septembre pèse pour 50.3 % du total des recettes de l'année.

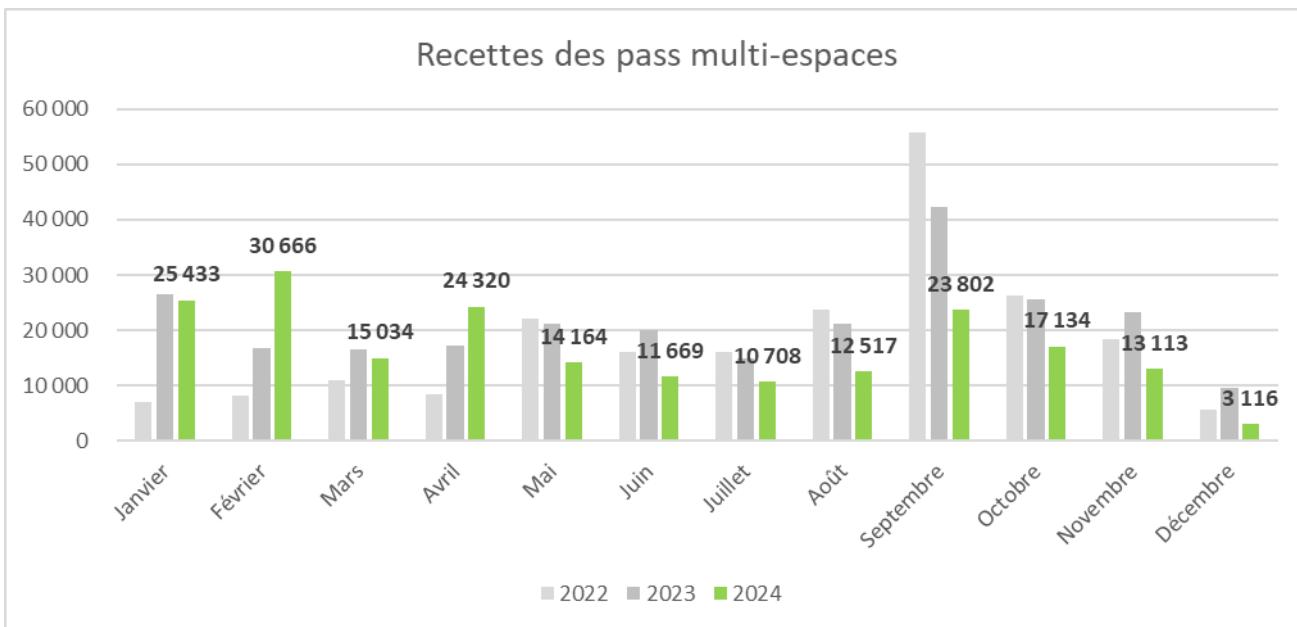


Les résultats de l'espace forme sont en hausse (+37.2 %) et semblent profiter de la refonte de la grille tarifaire. Un pic d'abonnements est enregistré en septembre et pèse pour 22% du total des recettes de l'année.

En 2024, il s'est fait au détriment de la vente des pass multi-espaces qui ont souffert de l'annonce de la fermeture du bassin en début d'année, alors que l'espace forme restait ouvert.



*L'offre d'abonnements multi-espaces connaît une baisse importante de (-21 %) vs 2023 après 2 années de succès depuis la refonte de la grille tarifaire. La chute des ventes à partir de septembre par rapport aux années précédentes malgré un bon premier trimestre révèle un report des achats vers des abonnements sports.*



*L'établissement a perçu par ailleurs des recettes de la part de prestataires (Mamie Coco, Aromatik) pour un total de 27 k€.*

- Chapitres 73 et 74 – Participation des communes**

*En 2024, les participations des communes sont en hausse (+4 %) afin suivre l'inflation et l'indexation des bases cadastrales.*

	2020	2021	2022	2023	2024
Participation des communes	1 603 634 €	1 937 103 €	1 934 013 €	2 332 934 €	2 427 005 €
vs n-1	4,6%	20,8%	-0,2%	20,6%	4,0%

- Chapitre 75 - autres**

*Ces recettes concernent les mises à disposition payantes de lignes d'eau auprès d'institutions utilisatrices de l'équipement, telles que l'Armée ou l'UCPA, ainsi que les mises à disposition payantes de MNS auprès d'établissements scolaires, d'institutions (Armée) et d'établissements médico-sociaux.*

*A noter en 2024, une recette exceptionnelle de 105 k€ pour les pénalités Variopool et Bati Ouest dans le cadre de la résolution des contentieux.*

	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 075	22 445 €	7 145 €	50 837 €	29 604 €	145 402 €
vs n-1	-67,8%	-68,2%	611,5%	-41,8%	391,2%

- **Chapitre 013 – atténuation de charges**

Il s'agit des indemnités versées par notre assureur Sofaxis et de prestations de la CPAM pour (76.9 k€), ce montant est particulièrement élevé en 2024 du fait d'un fort taux d'absentéisme au sein des équipes du Dôme.

- **Excédents passés**

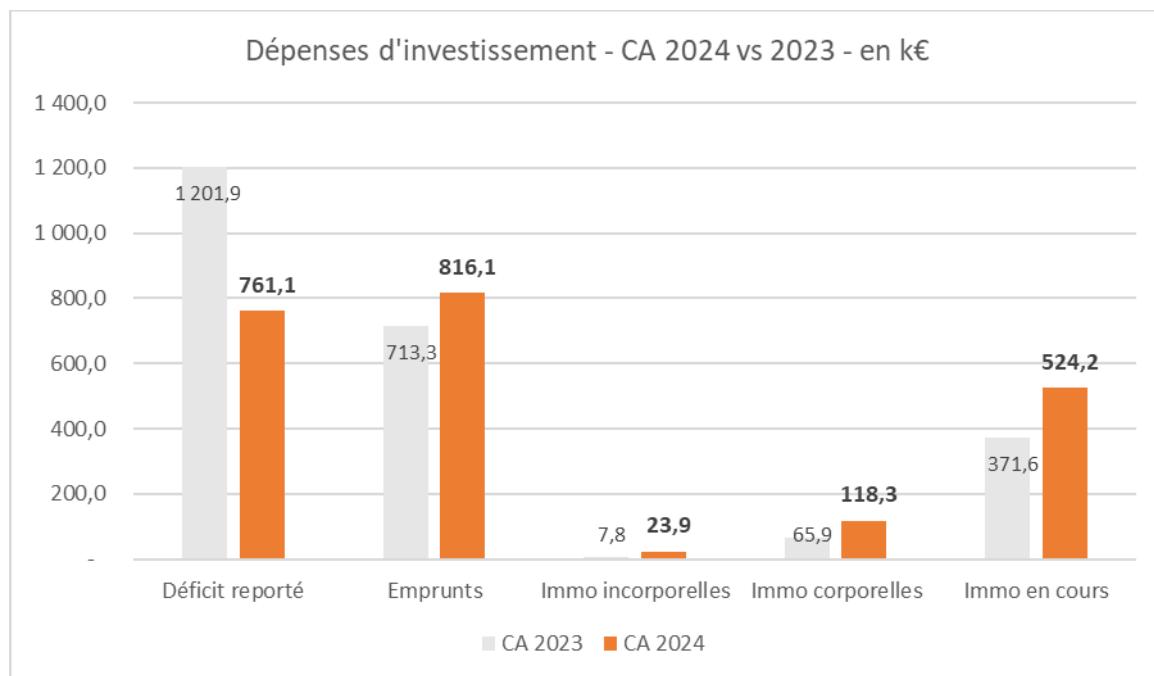
Il s'agit des excédents passés pour 326 k€, en baisse par rapport à l'an dernier. Le syndicat puise encore dans ses excédents pour financer sa dette et son investissement.

### **III. Section d'Investissement**

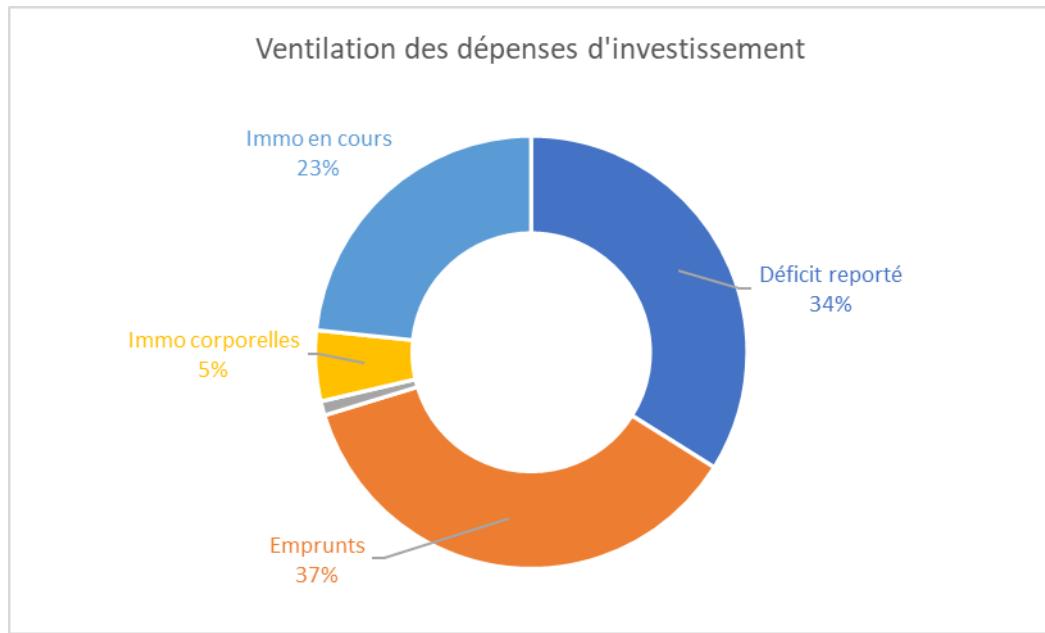
#### **1) Dépenses d'Investissement**

Les dépenses d'investissement sont en baisse de (-5%) vs 2023, principalement du fait de la résorption progressive des déficits passés.

Les travaux de filtration seront en grande partie mandatés en 2025 via le report des crédits votés.



Les déficits passés et les emprunts pèsent sur la section ce qui limite les dépenses en immobilisations afin d'atteindre un équilibre.



- **Emprunts**

En 2022, le syndicat avait remboursé 1.7 M€ d'emprunt court terme sur les 4.0 M€ initialement empruntés auprès de la Caisse d'Epargne. 2.3 M€ avaient été refinancés via un nouvel emprunt long terme.

En 2023, afin de mieux piloter les montants disponibles en trésorerie, le Crédit Mutuel a accepté de trimestrialiser une échéance annuelle de 400 k€ qui devait être financée tous les 30 juin, juste avant les recettes de la période estivale. Ce nouvel échelonnement a permis une « économie » de 100 k€, le premier trimestre de mars n'ayant pas été payé en 2023, mais repoussé à la fin du contrat.

En 2024, tous les trimestres de l'emprunt du Crédit Mutuel sont inscrits et mandatés au Compte Administratif. Un nouvel emprunt de 900 k€ a été souscrit auprès de la Banque Postale afin de financer les travaux de remplacement des systèmes de filtration. Le remboursement des annuités en capital commencera en 2026.

	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 016 - Emprunts	653 250 €	1 115 542 €	4 734 556 €	713 285 €	816 095 €
vs n-1	6,7%	70,8%	324,4%	-84,9%	14,4%

Le détail par prêteur des emprunts long terme est le suivant pour une charge de 816.1 k€ :

Caisse d'Epargne	177 254 €
Crédit Mutuel	400 000 €
Banque Postale	85 508 €
Société Générale	153 333 €
<b>TOTAL</b>	<b>816 095 €</b>

- **Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles**

Un total de 23.9 k€ a été dépensé en 2024 : MOE des travaux de filtration.

- **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles**

Un total de 118.3 k€ a été dépensé en 2024, principalement pour les acquisitions suivantes :

- Pour les services Centraux (9.6 k€) :
- Acquisition de serveurs et bornes réseaux Wifi (4.8 k€) ;
- Achat de matériel informatique (renouvellement du parc) (4.8 k€).

- *Pour le Dôme (108.7 k€) :*

- *Remplacement de 8 plots de départ afin de répondre aux homologations internationales (38.2 k€) ;*
- *Achat d'un automate billetterie (17.4 k€) ;*
- *Achat matériel informatique (7.5 k€) ;*
- *Achat d'une autolaveuse (7.2 k€) ;*
- *Achat d'éléments gonflables pour animations estivales (4.0 k€) ;*
- *Autres petits achats (34.3 k€) : poteaux, table à langer, pompes, chaises etc.*

- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

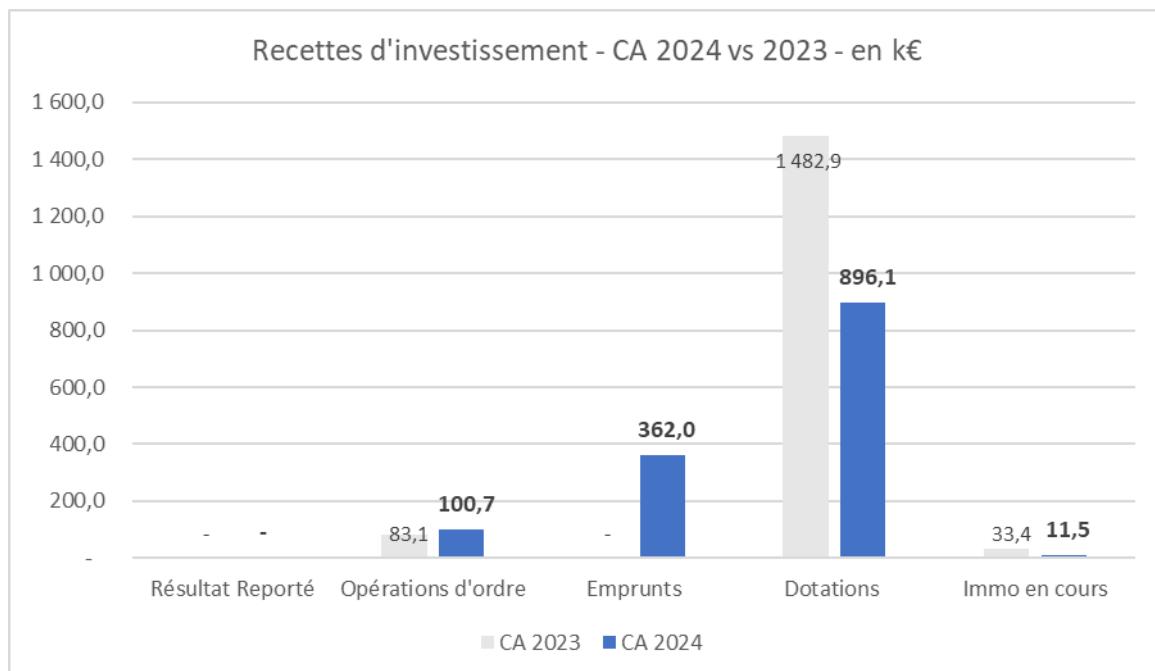
Un total de 524.2 k€ a été dépensé afin de financer les principaux travaux suivants :

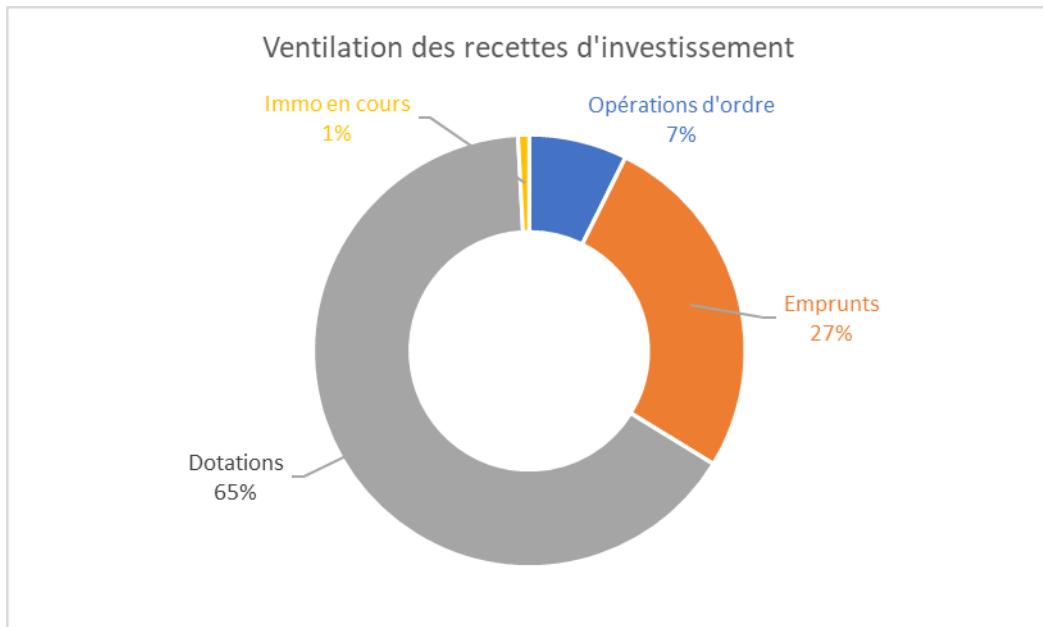
- *Travaux de filtration (408.8 k€) ;*
- *Travaux des garde-corps (98.9 k€) ;*
- *Travaux de menuiserie et peinture (14.1 k€) ;*
- *MOE Ascenseurs (2.4 k€).*

La priorité en 2024 a été les travaux de filtration et la sécurité et l'accessibilité des usagers avec les travaux des garde-corps et ascenseurs.

## 2) Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement sont en baisse (-14%). Les 2 principales opérations sont une écriture comptable de 866 k€ d'affectation du résultat de fonctionnement et la mobilisation d'une première tranche de l'emprunt pour financer les travaux de filtration (362 k€).





- **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Un montant de 100.7 k€ est inscrit, miroir des écritures d'amortissement en section de fonctionnement.

- **Chapitre 13 – Emprunts**

Le syndicat a souscrit en 2024 à un nouvel emprunt sur 15 ans de 900 k€ auprès de la Banque Postale au taux fixe de 3.79 %. Les premiers remboursements de capital interviendront en 2026.

- **Chapitre 10 – Dotations et fonds divers**

Un montant de 866 k€ est prélevé sur l'excédent de fonctionnement pour financer l'investissement. 30 k€ de FCTVA ont été perçus par ailleurs.

- **Chapitre 23 – Immo en cours**

Une écriture comptable de 11.4 k€ est enregistrée sur ce chapitre dans le cadre des contentieux avec Camille Ascenseurs.

Les résultats du compte administratif 2024 sont les suivants :

Section d'investissement			Inscription comptable	
Dépenses	A	1 482 513,34 €	D001	
Recettes	B	1 370 241,62 €		
Déficit n-1	A'	761 097,95 €		
<b>Résultat</b>	<b>C = B - A - A'</b>	<b>- 873 369,67 €</b>		
RAR - Dépenses	D	635 197,37 €		
RAR - Recettes	E	618 125,00 €		
<b>Résultat</b>	<i>après prise en compte des RAR</i>	<i>F = C + E - D - 890 442,04 €</i>		
Section de fonctionnement				
Dépenses	G	4 393 170,60 €		
Recettes	H	5 256 311,46 €		
Excédent n-1	I	325 631,19 €		
<b>Excédent</b>	<b>J = H + I - G</b>	<b>1 188 772,05 €</b>		
Affectation des excédents de fct en invst	F	890 442,04 €	R1068	
Excédent fct après affectation	= I - F	298 330,01 €	R002	

**Monsieur BURGAUD** fait remarquer aux élus que le mois de janvier était meilleur que celui de 2023, mais que l'été 2024 a été particulièrement maussade, ce qui n'a pas empêché l'établissement d'atteindre ses objectifs. Il indique, qu'en 2024, il y a eu, après une hausse, une lente décrue des fluides, une consommation d'électricité en hausse liée, plus que les autres fluides, à la fréquentation. Il précise que la masse salariale est également en hausse de 4,3%. Il explique que cette hausse s'explique par la répercussion en année pleine de l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires, car en 2023 elle n'était que pour six mois. Il ajoute qu'il y a eu aussi plusieurs arrêts maladie, nécessitant l'embauche d'intérimaires.

Il souligne, de plus, que le bassin extérieur a été ouvert de décembre 2024 à février 2025, et que l'emprunt de 900 k€, contracté pour financer des travaux, a été intégré aux comptes, dont le remboursement des annuités commencera à 2026.

Il termine en indiquant que ce compte présente un excédent de fonctionnement de 1 188 772,05 €.

**Le Président** explique que, pour un raisonnement en budget global du syndicat, il convient d'additionner en dépenses 1,5 million et 4,4 millions, pour aboutir au total d'environ 5,9 millions, soit un budget global d'environ 6 millions d'euros. Il ajoute qu'il n'y a pas de budget annexe.

Il fait observer que, malgré des objectifs de recettes toujours un peu ambitieux, ceux-ci sont atteints à 100,04 % avec une saison estivale moyenne.

Il conclut que l'établissement a un potentiel d'amélioration et d'appréciation qui est important en matière de recettes. Il précise que les recettes de fonctionnement représentent du confort pour continuer à investir dans l'outil, ce qui est déjà le cas, mais qui pourrait le permettre encore davantage si elles étaient plus importantes. Il répète que le budget est à 100 %, mais avec des dépenses d'investissement qui sont relativement modestes, même si l'investissement dans l'établissement se poursuit.

Il souligne que les coûts et les charges sont réellement maîtrisés même avec des hausses des fluides de plus de 6 %. Il ajoute qu'il faudra analyser si la géothermie permettra de caper ou de limiter l'impact de ces hausses.

Il fait remarquer que les autres dépenses sont assez contenues et que le maximum de frais, dans la mesure du possible, est répercuté sur l'usager tout en maintenant une politique tarifaire assez contenue. Il fait remarquer que ces éléments ne donnent pas des marges de manœuvre exceptionnelles, mais il note que le Dôme est un établissement bien piloté et contrôlé, qu'il est géré sans dérive de coûts et que les objectifs sont atteints, ce dont les élus doivent se féliciter. Il termine en faisant remarquer qu'une belle saison estivale permettra d'avoir une bonne vision des recettes dans de bonnes conditions.

**Le Président** sort de la salle pour le vote du compte administratif.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité le compte administratif 2024.

**Le Président** reprend sa place au sein du comité.

### **AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2024**

**Monsieur BURGAUD** présente le rapport, qui est le suivant :

*Les résultats du compte administratif 2024 sont les suivants :*

<b>Section d'investissement</b>			Inscription comptable
Dépenses	A	1 482 513,34 €	
Recettes	B	1 370 241,62 €	
Déficit n-1	A'	761 097,95 €	
<b>Résultat</b>	<b>C = B - A - A'</b>	<b>- 873 369,67 €</b>	D001
RAR - Dépenses	D	635 197,37 €	
RAR - Recettes	E	618 125,00 €	
<b>Résultat</b>			
<i>après prise en compte des RAR</i>	<b>F = C + E - D</b>	<b>- 890 442,04 €</b>	
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	G	4 393 170,60 €	
Recettes	H	5 256 311,46 €	
Excédent n-1	I	325 631,19 €	
<b>Excédent</b>	<b>J = H + I - G</b>	<b>1 188 772,05 €</b>	

Affectation des excédents de fct en invst	F	890 442,04 €	R1068
Excédent fct après affectation	= I - F	298 330,01 €	R002

*Il est proposé au comité de reprendre les résultats comme suit :*

- *Report à la section d'investissement à l'article 001 d'un déficit de 873 369.67 € ;*
- *Report de la section de fonctionnement de 1 188 772.05 € comme suit :*
  - o *En section d'investissement : à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé de 890 442.04 € ;*
  - o *En section de fonctionnement : à l'article 002 d'un excédent de 298 330.01 €.*

**Le Président** fait observer aux élus que, dans la feuille d'affectation du résultat, ils peuvent avoir une vision assez synthétique des reports.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'affectation comptable de l'exercice 2024.

### **DON DE 15 CONTREMARQUES A L'ASSOCIATION SAINT GERMANOISE « LA MAISON UKRAINIENNE » DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL D'ADOLESCENTS UKRAINIENS, ACCOMPAGNÉS DE TROIS ADULTES, DU 16 AU 27 JUIN**

**Le Président** présente le rapport, qui est le suivant :

*L'association « La maison ukrainienne » est une association loi 1901, créée à Saint-Germain-en-Laye en 2022.*

*Elle a pour objet :*

- *L'apprentissage de la langue, la culture et l'histoire ukrainienne auprès d'enfants et d'adultes ;*
- *La promotion d'échanges culturels Franco / Ukrainiens et Internationaux ;*
- *La promotion de la culture Ukrainienne au travers de cours, d'expositions et de manifestations ouvertes à toutes et tous.*

*Dans ce cadre, douze adolescents ukrainiens de 12 à 17 ans, accompagnés de 3 adultes, seront accueillis à Saint-Germain-en-Laye, du 16 au 27 juin, à l'initiative de cette association Saint Germanoise.*

*Afin de leur offrir une « respiration » dans la situation compliquée qu'ils vivent actuellement dans leur pays, il leur sera proposé diverses activités.*

*Le SICGP a été sollicité par l'association « La Maison ukrainienne », afin de faire don de 15 entrées gratuites au sein du Dôme, pour le 25 juin.*

*Le Syndicat souhaite répondre favorablement à cette demande, en faisant don de 15 contremarques « entrée groupe unitaire piscine » d'une valeur totale de 82,50 euros.*

*Il est demandé au comité syndical d'approuver le don de 15 contremarques à l'association saint germanoise « La Maison Ukrainienne » dans le cadre de l'accueil d'adolescents ukrainiens du 16 au 27 juin 2025.*

**Le Président** rappelle que la Maison ukrainienne est le point de refuge de toute la communauté ukrainienne de Saint-Germain-en-Laye et des environs. Il précise qu'elle a été créée au moment du déclenchement des hostilités et que la ville a reçu presque une centaine de familles qui avaient émigré. Il ajoute que certaines sont reparties, que d'autres sont restées et sont complètement et pleinement intégrées. Il explique que, dans le cadre de la coopération entre la France et l'Ukraine, les deux pays ont décidé, avec le comité des régions, d'affecter des régions dédiées sur les accords de coopération, partenariat et jumelage avec des régions françaises. Il précise que la région Île-de-France s'est vue assigner la province de Tchernihiv, à l'est de Kiev et qu'il a donc été demandé aux communes qui le souhaitaient, d'avoir des accords de coopération ou de jumelage avec des communes ukrainiennes, essentiellement de cette province, dans le but de concentrer les actions. Il ajoute que Saint-Germain-en-Laye a été sollicité par la commune de Nijyn, qui existe depuis mille ans, avec une communauté d'universités importante. Il informe les élus que le maire de cette commune a été reçu à Saint-Germain-en-Laye, que l'accord de coopération est en cours de finalisation et sera voté au conseil municipal de la fin juin. Il indique que, dans ce cadre, une douzaine d'adolescents ukrainiens de 12 à 17 ans, accompagnés de trois adultes, vont venir en France et que la Maison ukrainienne construit un séjour pour ces jeunes qui ne sont pas sortis de leur territoire depuis trois ans. Il précise que, pendant leur séjour, sont prévues notamment une visite de Paris et une visite de Versailles, mais aussi une journée au Dôme ; il fait observer qu'il est très satisfait de pouvoir offrir, si les élus sont d'accord, cette quinzaine d'entrées gratuites d'une valeur de 82,50 €.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, le don de 15 contremarques à l'association Saint Germanoise « La maison ukrainienne » dans le cadre de l'accueil de douze adolescents ukrainiens, accompagnés de trois adultes, du 16 au 27 juin 2025.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur SCHUSTER** fait un point sur le programme de la saison estivale 2025, qui comporte une particularité par rapport aux précédentes. En effet, il informe que des animations tout au long de la saison estivale ont été mises en place afin de renforcer l'attractivité du site, même si celui-ci peut suffire en cas de forte chaleur, et de renforcer l'expérience usager au travers d'activités, en juillet et août, gratuites et comprises dans le prix d'entrée, comme des cours de yoga, des séances de Pilate en plein air, des activités aquatiques sur le bassin extérieur, des baptêmes de plongée ou encore des sensibilisations aux gestes de premiers secours et à la prévention de la noyade. Il précise que cela n'a pas d'incidence financière, qu'un agenda événementiel sur la saison estivale sera produit, en regard de l'agenda événementiel établi sur l'ensemble de la saison. Il fait observer que ces activités débutent

fin juin et qu'il convient de communiquer en amont au travers d'une plaquette afin que les usagers du territoire soient bien informés de l'ensemble de ces animations prévues en plus des activités usuelles.

Il annonce que, parallèlement, la programmation pour la saison prochaine a été finalisée avec les associations partenaires et que le planning est achevé. Il précise que l'AquaClub du Pecq-Marly a contacté le Dôme afin d'obtenir quelques créneaux durant la fermeture pour travaux de la piscine du Pecq, durant deux saisons. Il fait observer qu'il a été possible de les accueillir.

Concernant l'école de natation, il indique que la campagne de réinscription pour tous les adhérents de cette année va débuter et que la campagne d'inscription sera ouverte à la rentrée, comme habituellement, en ligne uniquement.

Il signale que l'établissement sera présent au forum des associations de la ville de Saint-Germain-en-Laye et que des journées portes ouvertes sont prévues mi-septembre.

Il annonce que l'agenda événementiel de l'année est en cours de finalisation. Il fait remarquer que quelques nouveautés ont été mises en place cette année et qu'au vu de leur succès, elles seront probablement reconduites. Il ajoute que l'objectif est de tenter de renouveler l'offre au fur et à mesure.

Il évoque toutefois auprès des élus la difficulté de recrutement des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) qui est générale sur tout le territoire. Il précise que deux postes sont vacants actuellement au Dôme, dont un depuis six mois malgré les efforts de recherche de candidats avec l'ensemble des réseaux. Il souligne que, pour faire face à ce problème d'effectif, l'établissement fait appel à des vacataires, ce qui augmentent le coût RH. Il fait remarquer que sur 2025, ce problème va sans doute demeurer et qu'il convient de le prendre en compte. Il assure que l'établissement est pourtant attractif et que les conditions offertes aux agents sont attrayantes.

**Le Président** demande si la cohabitation avec le petit dôme se passe bien.

**Monsieur SCHUSTER** répond qu'il n'a pas d'échos à ce sujet et suppose donc que tout se passe bien. Il ajoute que cela prouve que les limites imposées sont respectées.

**Monsieur MIRABELLI** souhaite savoir si un recrutement au niveau des pays européens francophones serait possible concernant les maîtres-nageurs.

**Monsieur SCHUSTER** précise qu'il n'a pas la réponse, mais ajoute qu'il est possible qu'il y ait une problématique avec la qualification et des diplômes qui ne sont pas reconnus en France. Il évoque la candidature d'un maître-nageur sud-américain, il y a deux ans, qui n'a pu se concrétiser car il ne présentait pas les qualifications requises et obligatoires. Il ajoute qu'une formation BNSSA a été mise en place, mais dont la première session n'a pas été effectuée, faute de prétendants. Il informe les élus que le Dôme va proposer cette formation en session courte et condensée sur quinze jours, dans l'espoir d'attirer plus de candidats. Il ajoute que l'objectif est également de recruter au sein des clubs partenaires, dans l'espoir de saisir les talents. Il indique que c'est également pourquoi le Dôme continue à accueillir l'UCPA d'année en année, car c'est un petit « vivier » disponible sur place. Il fait observer que, jusqu'à présent, deux apprentis étaient en place, mais que le CNFPT a décidé de n'en laisser qu'un la saison prochaine, ce qui réduit l'effectif du Dôme. Il ajoute qu'il convient de se poser la question d'une éventuelle réorganisation ou de faire appel à minima à des vacataires.

**Monsieur MIRABELLI** demande si ces demandes de candidats MNS sont évoquées sur le stand lors du forum des associations.

**Monsieur SCHUSTER** répond que ce n'était pas le cas jusqu'à présent, mais, au vu de la mise ne place de cette formation BNSSA, la communication sera faite lors du forum.

**Monsieur DUSSART** fait remarquer que la piscine du Pecq restant fermé deux ans et qu'il est peut-être possible de proposer à leurs maîtres-nageurs de travailler au Dôme.

**Monsieur PRACA** fait remarquer que ces maitres-nageurs vont venir combler les manques à Marly, car ce problème est effectivement général. Il annonce qu'il faudra cependant revoir le sujet, car il semble qu'une personne ne soit pas reconduite sur les quatre maitres-nageurs concernés.

**Monsieur SCHUSTER** demande pourquoi le quatrième maître-nageur n'est pas repris à Marly.

**Monsieur PRACA** répond qu'il n'y a pas assez de besoins pour quatre maitres-nageurs. Il indique qu'il va lui demander s'il serait intéressé par un poste au Dôme.

**Le Président** souligne qu'il ne souhaite pas s'exprimer sur la géothermie lors de ce comité, car ce sujet doit passer au conseil municipal de Saint-Germain-en-Laye fin juin et qu'il préfère respecter la séquence. Il ajoute que ce sujet a juste été évoqué dans le *document directeur* de l'agglomération dans lequel tous les schémas de décarbonation des réseaux de chauffage urbain ont été présentés, à savoir celui de Marly-le Pecq, de Chatou-Carrière et celui de Saint-Germain-en-Laye. Il précise qu'à ce stade beaucoup de sujets sont en cours d'ajustement et que, même si l'ensemble est bien dégrossi, des éléments peuvent encore bouger. Il ajoute qu'il abordera ce sujet en octobre, car la situation sera plus claire concernant l'emprise au sol du bâtiment technique et la répercussion sur la gestion du parking. Il signale que le « toilettage » du bail emphytéotique entre la ville de Saint-Germain et le syndicat est en cours. Il précise qu'un travail sera fait avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) sur la refonte globale du parking, celui-ci ayant demandé au syndicat d'y participer, et que cela va demander du travail de la part de beaucoup d'interlocuteurs, à savoir les utilisateurs, le syndicat, les collectifs de la ville, le tram 13, l'ABF et les monuments historiques.

Sans autres observations, **Le Président** lève la séance à 20h30.

### **Signatures :**

**Arnaud PÉRICARD**

Président du syndicat intercommunal

**Benoit BURGAUD**

Secrétaire de séance